



KPMG SA
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FIDUCIAIRE METROPOLE
AUDIT SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

BIGBEN INTERACTIVE SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2024
BIGBEN INTERACTIVE SA
396/466, rue de la Voyette - CRT2 - 59273 Fretin

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS
Société par actions simplifiée rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes des Hauts-de-France
Siège social : 26 boulevard du Général de Gaulle – 59100 Roubaix
Capital social : 177 716 €
338 544 513 RCS Lille



KPMG SA
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FIDUCIAIRE METROPOLE
AUDIT SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

BIGBEN INTERACTIVE SA

396/466, rue de la Voyette - CRT2 59273 - Fretin

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2024

À l'Assemblée générale de la société BIGBEN INTERACTIVE SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BIGBEN INTERACTIVE SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Point clé de l'audit

Dans le cadre de son développement, le groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît à ce titre des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 177 012 milliers d'euros au 31 mars 2024, soit 27% du montant total des actifs du bilan. Pour chaque transaction, le goodwill est évalué à la date d'acquisition tel que défini dans la section « Regroupement d'entreprises » de la note 2.3.3 « Principes de consolidation ».

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Pour ce test, les goodwill sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Etant donné l'intégration forte de ses activités, le groupe BIGBEN INTERACTIVE reconnaît deux UGT qui correspondent à ses deux secteurs d'activités opérationnels : « Nacon – Gaming » et « Bigben - AudioVidéo/Telco ».

Tel que décrit dans la section « Note 1 - Goodwill » de la note 2.4.1. « Notes complémentaires au bilan », la valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés, sur un horizon de 3 ans pour l'UGT « Nacon – Gaming » et de 4 ans pour l'UGT « Bigben - AudioVidéo/Telco », au-delà duquel ces flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur des estimations et le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des UGT de BIGBEN INTERACTIVE, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances des activités « Nacon - Gaming » et "Bibgen - AudioVideo / Telco" de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- le test de sensibilité aux hypothèses clés entrant dans le calcul de la valeur recouvrable

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des coûts de développement des jeux

Point clé de l'audit

Au 31 mars 2024, la valeur nette des coûts de développement des jeux édités par le Groupe, développés par des studios du Groupe ou des studios externes, inscrits en autres immobilisations incorporelles s'élève à 201 384 milliers d'euros, soit 31% du montant total des actifs du bilan.

Comme indiqué en section « Note 2 - Autres immobilisations incorporelles » de la note 2.4.1. « Notes complémentaires au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés, les dépenses de développement, diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice pour les jeux en cours de développement non amortis ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs pour les jeux commercialisés qui font l'objet d'un plan d'amortissement, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée qui vient s'imputer comptablement sur la valeur nette comptable des jeux concernés.

Les coûts de développement des jeux sont amortis de façon dégressive sur la durée de vie attendue des jeux, selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de commercialisation.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du degré de jugement de la direction qu'implique la détermination des estimations de ventes futures des jeux.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons pris connaissance des process mis en œuvre pour le suivi des coûts de développement des jeux, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons apprécié la cohérence des dernières modalités d'amortissement retenues en les corroborant avec une analyse de données de chiffre d'affaires réalisée depuis le lancement commercial d'un échantillon représentatif de jeux.

Nous avons par ailleurs sélectionné des jeux présentant des valeurs importantes immobilisées au 31 mars 2024 et, pour chaque jeu ainsi sélectionné, nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures qui concourent à la détermination de la valeur recouvrable des jeux et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période

Point clé de l'audit

La décomposition du chiffre d'affaires consolidé présentée en section « Note 17 - Chiffre d'affaires » de la note 2.4.2 « Note complémentaire au compte de résultat » de l'annexe aux comptes consolidés met en évidence que la part du chiffre d'affaires digital représente 81% du chiffre d'affaires Jeux en 2023/2024.

Tel qu'indiqué en section « Note 17 - Chiffre d'affaires » de la note 2.4.2 « Note complémentaire au compte de résultat », le chiffre d'affaires généré par les ventes digitales de jeux vidéo est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consolières ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes, sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Le chiffre d'affaires est également un indicateur clé de performance du groupe.

C'est pour ces raisons que nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période, comme un point clé de notre audit.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié la conformité à la norme IFRS 15 en vigueur des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires appliqués par BIGBEN INTERACTIVE. Nous avons notamment apprécié si BIGBEN INTERACTIVE avait satisfait entièrement ses obligations de performance lors de la livraison des masters des jeux aux consociers et plateformes.

Concernant les royalties issues des ventes digitales réalisées sur les plateformes au 31 mars 2024, mais non encore facturées, nous avons obtenu des extractions des données de ventes des plateformes, réalisées avant la clôture ou des confirmations des plateformes concernées.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Contrôles fiscaux

Point clé de l'audit

Le groupe exerce son activité dans plusieurs juridictions et peut faire l'objet de contrôles de la part des autorités fiscales. La direction apprécie à chaque clôture les positions comptables à retenir relatives à ces contrôles fiscaux. Certains contrôles fiscaux peuvent donner lieu à des redressements. Ces redressements peuvent être partiellement ou totalement abandonnés par l'administration et d'autres acceptés ou contestés par la société.

En particulier, le redressement contesté par l'une des filiales françaises du groupe a fait l'objet d'une appréciation de la part de la direction, avec l'aide de ses conseils externes, de sa capacité à résoudre le litige sans perte financière pour le Groupe.

Nous avons considéré ce contrôle fiscal comme un point clé de notre audit en raison de l'incidence potentielle dans les comptes consolidés et du degré de jugement de la direction dans l'estimation du risque lié à ce litige et impactant les positions comptables à la clôture des comptes.

Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié les jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation du montant de l'exposition fiscale potentielle et du caractère raisonnable de l'estimation retenue.

En vue d'apprécier si ce contrôle fiscal a été traité dans les comptes consolidés de façon appropriée, nous avons, avec l'aide de nos experts en fiscalité :

- mené des entretiens auprès de la direction et ses conseils externes afin de suivre les développements de la procédure de contestation du redressement en cours ;
- examiné les mémoires établis par la société avec ses conseils externes ainsi que les décisions et correspondances récentes avec les autorités fiscales et les tribunaux ;
- procédé, à partir des documents qui nous ont été transmis, à un examen critique des estimations et positions comptables retenues par la direction.



Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la section « Note 9 - Autres débiteurs » de la note 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive SA par l'Assemblée générale du 8 novembre 1998 pour le cabinet KPMG SA et du 30 septembre 2005 pour le cabinet FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS.



Au 31 mars 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS dans la 19^{ème} année, dont respectivement 26 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 4 juillet 2024
KPMG SA

Roubaix, le 4 juillet 2024
FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS

Stéphanie ORTEGA
Associée

François CREQUY
Associé

1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2024

1.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	mar.2024	mar.2023
Goodwill	1	177 012	177 523
Droit d'utilisation	2	14 547	11 999
Autres immobilisations incorporelles	2	223 485	197 208
Immobilisations corporelles	3	20 765	19 147
Autres actifs financiers	4	3 140	2 733
Actifs d'impôts différés	5	1 731	936
Actifs non courants	6	440 681	409 545
Stocks	7	72 851	82 660
Créances clients	8	65 957	69 441
Autres débiteurs	9	22 432	23 287
Actifs d'impôts exigibles		7 806	7 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	41 190	65 232
Actifs courants		210 236	248 096
TOTAL ACTIF		650 916	657 641
Capital		37 078	37 060
Primes		20 156	20 156
Réserves consolidées		152 168	152 830
Résultat de la période		14 011	8 644
Ecart de conversion		(159)	23
Capitaux propres part du groupe		223 254	218 713
Intérêts minoritaires		103 780	83 413
Total des capitaux propres	16	327 034	302 126
Provisions à long terme	11, 14	1 350	1 198
Passifs financiers à long terme	12	153 163	164 383
Dettes sur loyers long terme	12	10 762	7 980
Dettes d'earn out à long terme		13 377	33 138
Autres passifs non courants		0	268
Passifs d'impôts différés	13	5 362	10 275
Passifs non courants		184 014	217 242
Provisions à court terme	14	212	3 272
Passifs financiers à court terme	12	42 100	37 487
Dettes sur loyers court terme	12	4 042	4 153
Dettes d'earn out à court terme		7 939	15 887
Fournisseurs		49 089	41 312
Autres créditeurs	15	33 037	33 292
Passifs d'impôts exigibles		3 451	2 870
Passifs courants		139 868	138 273
Total Passif et Capitaux Propres		650 916	657 641

1.2 ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en k€)	Notes	mar. 2024	mar. 2023
Chiffre d'affaires	17	291 993	283 489
Achats consommés	18	(149 482)	(156 457)
Marge brute		142 512	127 032
Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires		48.8%	44.8%
Autres produits opérationnels	19	7 740	1 510
Autres achats et charges externes	20	(42 018)	(38 108)
Impôts et Taxes		(1 660)	(1 253)
Charges de Personnel		(36 603)	(34 403)
Autres charges opérationnelles		(4 944)	(2 209)
Résultats sur cessions d'actifs non courants		(1)	17
Amortissements des immobilisations		(54 218)	(35 607)
Plans d'actions gratuites et stock-options	21	(3 018)	(2 878)
Autres éléments opérationnels non récurrents	22	15 991	5 678
Résultat opérationnel		23 781	19 780
Taux de RO en % du Chiffre d'affaires		8.1%	7.0%
Résultat financier	24	(3 637)	(4 209)
Résultat avant impôt		20 144	15 571
Impôts sur les bénéfices	25	834	(2 552)
Résultat net de la période		20 978	13 019
Ecart Actuariels		(19)	207
Ecart de conversion		(382)	(3 382)
Résultat global de la période		20 578	9 844
dont Participations ne donnant pas le contrôle		6 761	3 215
dont Part du groupe		13 817	6 629
Résultat Net de la période		20 978	13 019
Part revenant aux minoritaires		6 967	4 376
Résultat Net part du groupe		14 011	8 644

Résultat par action

Résultat de base par action (en euro)	26	1.13 €	0.69 €
<i>Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital</i>		18 570 398	18 754 555
<i>Résultat Net de la période</i>		20 978 320	13 019 352
Résultat dilué par action (en euro)	26	1.13 €	0.69 €
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>		18 606 708	18 767 461
<i>Résultat Net de la période</i>		20 978 320	13 019 352

1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées			Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
					Réserves	Ecart de conversion	Capitaux propres du groupe		
Capitaux propres au 31 mars 2022		19 380 484	38 761	31 948	160 495	2 189	233 392	66 311	299 703
Résultat au 31 mars 2023					8 644		8 644	4 376	13 019
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres						(2 166)	(2 166)	(1 216)	(3 382)
Ecart Actuariels sur PIDR					151		151	55	207
Résultat global					8 795	(2 166)	6 629	3 215	9 844
Distribution de dividendes aux actionnaires de la mère	27				(5 554)		(5 554)		(5 554)
Reduction de Capital		(854 319)	(1 709)	(11 729)			(13 438)		(13 438)
Contrat de liquidité					7 175		7 175	(29)	7 146
Plan Actions gratuites	26	3 795	8	(62)	1 956		1 901	976	2 878
Minoritaires					(10 984)		(10 984)	12 925	1 941
Autres					(409)		(409)	15	(394)
Capitaux propres au 31 mars 2023		18 529 960	37 060	20 156	161 474	23	218 713	83 413	302 126
Résultat au 31 mars 2024					14 011		14 011	6 967	20 978
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres						(182)	(182)	(200)	(382)
Ecart Actuariels sur PIDR					(13)		(13)	(6)	(19)
Résultat global					13 998	(182)	13 817	6 761	20 578
Distribution de dividendes aux actionnaires de la mère	27				0		0		0
Reduction de Capital		0	0	0			0		0
Contrat de liquidité					(31)		(31)	(16)	(47)
Plan Actions gratuites	26	9 010	18		1 823		1 841	1 177	3 018
Minoritaires					(11 171)		(11 171)	12 445	1 275
Autres					85		85	(1)	84
Capitaux propres au 31 mars 2024		18 538 970	37 078	20 156	166 178	(159)	223 254	103 780	327 034

1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en k€

	Notes	mar. 2024	mar. 2023
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		14 011	8 644
<i>Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
• Part revenant aux minoritaires		6 967	4 376
• Dotations aux amortissements et pertes de valeur		54 218	35 607
• Variation des provisions		1 135	2 230
• Plus et moins-values de cessions		(33)	(11)
• Résultat net du financement		7 485	6 393
• Autres produits et charges sans incidence financière		(19 435)	(9 850)
• Charge d'impôt		(834)	2 552
Capacité d'autofinancement		63 515	49 941
Stocks		9 985	(1 761)
Créances d'exploitation	8	4 090	(801)
Dettes d'exploitation	15	6 773	5 522
Variation du BFR		20 848	2 960
Trésorerie liée aux activités opérationnelles		84 362	52 901
Impôt sur le résultat payé		(4 637)	1 003
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		79 726	53 904
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(81 395)	(79 200)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(4 209)	(3 673)
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		85	28
Acquisition d'immobilisations financières	4	(542)	(692)
Cession d'immobilisations financières		127	221
Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise		(4 096)	(34 858)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(90 030)	(118 175)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	27	0	(5 554)
Cession / Acquisition actions propres		(286)	(6 141)
Intérêts payés	24	(4 701)	(2 680)
Diminution des dettes sur loyers	12	(4 517)	(4 454)
Encaissements provenant d'emprunts	12	28 584	48 600
Remboursements d'emprunts / Remboursement des dettes financières	12	(34 059)	(25 941)
Autres		(2)	0
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(14 980)	3 830
Incidence des variations de cours de devises		340	107
Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie		(24 944)	(60 333)
Trésorerie à l'ouverture		62 902	123 235
Trésorerie à la clôture	10	37 958	62 902

⇒ Principe Comptable – Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 BASE DE PREPARATION

2.1.1 Préambule

- **Informations relatives à l'entreprise**

Les états financiers comprennent la société BIGBEN INTERACTIVE SA – domiciliée en France à Fretin (59273) 396/466 rue de la Voyette, CRT2 - et ses filiales (Groupe BIGBEN INTERACTIVE) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 mars 2024. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE (ci-après dénommé « Le Groupe »), acteur européen de l'édition de jeux vidéo, de la conception et de la distribution d'accessoires mobiles et gaming, ainsi que de produits audio et vidéo, met en œuvre une complémentarité stratégique des savoir-faire et de l'offre produits afin de répondre à l'évolution du monde multimédia. Reconnu pour ses capacités d'innovation et sa créativité, le groupe ambitionne de devenir l'un des leaders européens dans chacun de ses métiers.

Les comptes consolidés au 31 mars 2024 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 3 juin 2024. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 26 juillet 2024 et pourront donc éventuellement être modifiés (IAS 10.17).

2.1.2 Périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées

Au 31 mars 2024 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
Entités Bigben Audio Telco			
BIGBEN INTERACTIVE SA	France	Société mère	
BIGBEN CONNECTED SAS	France	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd.	Hong-Kong	100.00%	Intégration globale
BIGBEN ESPANA SL.	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN CONNECTED POLSKA ZO.O	Pologne	100.00%	Intégration globale
METRONIC SAS	France	100.00%	Intégration globale
METRONIC ITALIA S.R.L.	Italie	100.00%	Intégration globale
LINEAS OMENEX METRONIC SL	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN LOGISTICS SAS	France	100.00%	Intégration globale
Entités Nacon Gaming ⁽¹⁾			
NACON SA	France	60.23%	Intégration globale
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	60.23%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	60.23%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	60.23%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne	60.23%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	60.23%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	60.23%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	60.23%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	60.23%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	60.23%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT Inc.	Canada	60.23%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	60.23%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	60.23%	Intégration globale
NACON STUDIO MILAN S.R.L.	Italie	60.23%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	60.23%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	60.23%	Intégration globale
NEOPICA Srl	Belgique	60.23%	Intégration globale
PASSTECH GAMES SAS	France	60.23%	Intégration globale
BIG ANT Holding PTY Ltd	Australie	60.23%	Intégration globale
CREA'TURE Studios Inc.	Canada	60.23%	Intégration globale
ISHTAR GAMES SAS	France	60.23%	Intégration globale
MIDGAR SAS	France	60.23%	Intégration globale
DAEDELIC Entertainment Inc.	Allemagne	60.23%	Intégration globale
NACON TECH SAS	France	60.23%	Intégration globale
NACON INDUSTRIES SAS	France	60.23%	Intégration globale

(1) Suite à l'émission par Nacon SA d'actions nouvelles Nacon engendrées par les faits générateurs suivants :

- l'acquisition définitive d'actions gratuites Nacon dans le cadre de différents plans en date du 18 septembre 2023 et du 27 octobre 2023
- la distribution d'un troisième complément de prix à Big Ant Pty Ltd le 18 septembre 2023,

Et suite à la distribution exceptionnelle en nature d'actions Nacon aux actionnaires de Bigben Interactive du 28 juillet 2023 (cf 2.2.4.)

Le pourcentage de détention de Bigben Interactive SA dans Nacon SA s'est réduit de 65,12% (détention au moment de la clôture du 31/03/2023) à 60,23% au 27 octobre 2023.

Au 31 mars 2023 :

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
Entités Bigben Audio Telco			
BIGBEN INTERACTIVE SA	France	Société mère	
BIGBEN CONNECTED SAS	France	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd.	Hong-Kong	100.00%	Intégration globale
BIGBEN ESPANA SL.	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN CONNECTED POLSKA ZO.O	Pologne	100.00%	Intégration globale
METRONIC SAS	France	100.00%	Intégration globale
METRONIC ITALIA S.R.L.	Italie	100.00%	Intégration globale
LINEAS OMENEX METRONIC SL	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN LOGISTICS SAS	France	100.00%	Intégration globale
Entités Nacon Gaming ⁽¹⁾			
NACON SA	France	65.12%	Intégration globale
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	65.12%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	65.12%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	65.12%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne	65.12%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL.	Espagne	65.12%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	65.12%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	65.12%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	65.12%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	65.12%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT Inc.	Canada	65.12%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	65.12%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	65.12%	Intégration globale
NACON STUDIO MILAN S.R.L.	Italie	65.12%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	65.12%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	65.12%	Intégration globale
NEOPICA Srl	Belgique	65.12%	Intégration globale
PASSTECH GAMES SAS	France	65.12%	Intégration globale
BIG ANT Holding PTY Ltd	Australie	65.12%	Intégration globale
CREA'TURE Studios Inc.	Canada	65.12%	Intégration globale
ISHTAR GAMES SAS	France	65.12%	Intégration globale
MIDGAR SAS	France	65.12%	Intégration globale
DAEDELIC Entertainment Inc.	Allemagne	65.12%	Intégration globale

2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023/2024

2.2.1 Développement commercial

En 2023/2024, le chiffre d'affaires annuel consolidé atteint 292 m€, en hausse de 3 % par rapport à 2022/23.

GAMING

L'activité Jeux, du fait d'un nombre de sorties de jeux important et d'une bonne dynamique de vente des anciens jeux (back catalogue), enregistre une hausse du chiffre d'affaires IFRS de 11,5% et atteint 101,0 M€.

Accessoires Gaming :

La chiffre d'affaires de l'activité Accessoires s'établit à 62,7 M€, en hausse de 2,4% par rapport à l'exercice précédent.

AUDIOVIDEO/TELCO

Le Pôle Bigben AudioVidéo/Telco affiche un léger repli de son chiffre d'affaires de 2.5% % pour atteindre 124,3 m€.

Dans un marché du smartphone toujours en contraction significative, l'activité Accessoires Mobiles affiche de bonnes performances avec un chiffre d'affaires de 98,3 M€.

L'activité du secteur Audio-Vidéo atteint 28,6 M€, grâce notamment aux belles performances de ces gammes de produits audio (Cosy, Bigben Kids, Bigben Party)

2.2.2 Evolution du périmètre

Néant.

2.2.3 Actionnariat

Augmentation de capital suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites attribuées en 2022

Bigben Interactive SA

63.540 Actions Gratuites Bigben avaient été attribuées par le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 15 septembre 2022 aux 282 membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an ou de trois ans selon les plans était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant

La condition de performance n'ayant été atteinte que partiellement par certaines entités du Groupe et compte tenu des départs intervenus avant la date d'acquisition, 9 010 actions ont finalement été attribuées, à 83 bénéficiaires.

Il a été en conséquence procédé le 18 septembre 2023 à l'émission de 9.010 actions nouvelles Bigben par incorporation de réserves.

Nacon SA

401.460 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration de Nacon SA du 15 septembre 2022 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Les objectifs du Groupe n'ayant été que très partiellement atteints, seules 6.660 de ce plan d'Actions Gratuites 2022 ont été définitivement acquises en septembre 2023 par 16 bénéficiaires.

218.439 Actions gratuites attribuées au moment des acquisitions de certains studios de développement ont par ailleurs été acquises par les bénéficiaires.

Il a été en conséquence procédé à l'émission d'un nombre total de 218.439 actions nouvelles par incorporation de réserves

Attribution d'Actions Gratuites 2023

Actions gratuites Bigben

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 18 septembre 2023 a attribué 55.860 Actions Gratuites Bigben essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 276 bénéficiaires.

L'acquisition sous conditions sera définitive au bout de trois ans, soit le 18 septembre 2026.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 55.860 actions attribuées, soit 111.720 Euros, a donc été constituée lors de l'attribution.

Actions gratuites Nacon

Le Conseil d'administration de NACON SA a, lors de sa séance du 18 septembre 2023, attribué 2.946.252 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe, soit 880 bénéficiaires. L'acquisition définitive sous conditions sera définitive

- au bout d'un an pour 389.858 actions,
- au bout de trois ans pour 2.556.394 actions.

L'acquisition définitive des actions est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 2.946.252 actions attribuées, soit 2.946.252 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

Augmentation de capital de Nacon SA suite au versement du 3ème Earn out aux cédants de Big Ant Holding Pty Ltd

Un 3ème complément de prix a été versé aux cédants de Big Ant Studios Pty Ltd le 18 septembre 2023. Conformément au protocole d'acquisition, 50 % de ce Complément de Prix a été payé en actions Nacon SA au travers d'une augmentation de capital de 1 073K€.

Il a été ainsi procédé le 18 septembre 2023 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 696.956 actions dont la valeur unitaire de 1,539 € correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action Nacon sur le marché d'Euronext Paris lors des 20 dernières séances de bourse précédant l'opération

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2024 se répartit comme suit :

Capital et droits de vote au 31 mars 2024

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Alain FALC ⁽²⁾	PDG	14,06%	23,83%
Nord Sumatra (Bolloré)	Investisseur Institutionnel	21,72%	18,41%
Public	-	64,03%	57,76%
Auto-contrôle / Contrat de liquidité	-	0,19%	0,0%
Total		100,0%	100,0%

(1) droits de vote bruts

(2) directement et indirectement via AF Invest

Au 31 mars 2024, le capital de la Société était composé de 18.538.970 actions et 21.870.641 droits de vote bruts.

2.2.4 Autres évènements

Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine n'a eu que peu de répercussions directes sur le Groupe BIGBEN : le Groupe n'a en effet aucune relation commerciale avec des fournisseurs ou des studios basés en Ukraine ou en Russie et moins de 1 % du chiffre d'affaires de Nacon se faisait avec la Russie.

Evolution de l'endettement

NACON Gaming

Au cours de l'exercice 2023/24, la société mère Nacon SA a contracté pour 24.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme et a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de l'exercice.

BIGBEN Audio/Video/Telco

Dans le cadre des travaux d'extension de son siège social, la société BIGBEN INTERACTIVE SA a souscrit un emprunt de 3,5 M€ auprès de la Caisse d'Epargne. Le déblocage de ces fonds est lié à l'avancée des travaux.

Au 31/03/24, une dette financière de 1 911 k€ est constatée dans les comptes.

Cet emprunt est amortissable sur 12 ans avec une période de préfinancement de 30 mois.

Nantissement des actions NACON sous-jacentes aux obligations Bigben échangeables en actions NACON

Dans le cadre d'une émission d'obligations échangeables en actions ordinaires existantes de NACON SA à échéance 2026 (les « **Obligations** »), la Société s'était engagée à ce que les porteurs d'Obligations bénéficient d'un nantissement de compte-titres sur lequel seraient inscrites des actions existantes de NACON SA (les « **Actions Nanties** ») représentant à tout moment 200 % du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations.

Le 9 avril 2021, la Société a conclu une convention de nantissement de compte-titres avec BNP Paribas Securities Services (en qualité d'agent payeur et d'agent centralisateur), la masse des porteurs d'Obligations représentée par Aether Financial Services et Aether Financial Services en qualité de représentant de la masse des obligataires.

Au 9 avril 2021, la Société a transféré 18.187.500 actions de NACON SA (les « **Actions** ») sur le compte nanti représentant 200 % du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations à cette date.

Conformément aux modalités modifiées (les « **Modalités** »), la Société s'est engagée à conserver sur le compte-titres nanti, jusqu'à entier remboursement de l'ensemble des Obligations, un nombre d'Actions au moins égal à 200 % du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations (le « **Taux de Couverture** »), étant précisé qu'en cas d'exercice par la Société de son option de remise pour partie d'Actions et/ou d'un montant en numéraire (*Share Cash Combination Election* ou *Cash Election*, le cas échéant tels que définis dans les Modalités), le nombre d'Actions, le cas échéant, en excès du Taux de Couverture compte-tenu du nombre d'Obligations en circulation, sera restitué à la Société sur

instruction de l'agent centralisateur principal dans les 5 jours ouvrés après la fin de mois civil, dans une proportion fixée par l'agent de calcul.

Le nombre d'Actions Nanties fera l'objet d'ajustement réguliers jusqu'à échéance des Obligations en fonction notamment du nombre d'Obligations existantes, de l'exercice par les porteurs de leur droit à échange (et d'exercice par la Société de son droit à remettre des Actions et/ou du numéraire) ou d'ajustements du prix d'échange conformément aux Modalités des Obligations.

Il est également rappelé que le non-respect par la Société du ratio de couverture de 200 % évoqué ci-dessus ou la nullité du nantissement consenti constituerait un cas de défaut conformément aux, et dans les conditions des Modalités.

Rachat d'obligations échangeables en actions Nacon

En accord avec les conditions du contrat d'émission de l'emprunt obligataire échangeable en actions Nacon, la société a procédé au cours de l'exercice 2023/2024 au rachat de 85 obligations représentant presque 10% de la dette nominale.

Ces obligations ont fait l'objet d'une annulation en date de 25/03/2024.

Distribution exceptionnelle en nature d'actions NACON

Bigben Interactive a procédé le 28 juillet 2023 à une distribution exceptionnelle en nature sous la forme d'actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (5) actions Bigben Interactive détenues.

Bigben Interactive détenait, jusqu'au 27 juillet 2023, 56.616.004¹⁶ actions Nacon, représentant, sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon à cette date 65,12 % du capital social et 74,83 % des droits de vote de Nacon. Il est précisé que les actions composant le capital social de Nacon sont des actions ordinaires, toutes de même catégorie, entièrement libérées, et admises à la négociation sur le marché règlement d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013482791.

Il a été proposé aux actionnaires de Bigben Interactive, une distribution exceptionnelle en nature représentée par des actions Nacon à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (5) actions BBI détenues, dans la limite d'un plafond global de 32.154.399 € (la « **Distribution en Nature** »).

L'Assemblée Générale a approuvé les modalités de cette distribution exceptionnelle en nature.

Au vu du cours d'ouverture de l'action Nacon lors de la séance du 28 juillet 2023 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit 2,04 euros, et du nombre d'actions Nacon distribuées (hors auto-contrôle), égal à 3.698.792, le montant total de la distribution exceptionnelle en nature s'élève à 7,5 M€ (soit 0,41 euros par action Bigben Interactive).

A l'issue de la Distribution en Nature, Bigben Interactive conserve 52.917.211 actions Nacon, soit 60,87% du capital social et 71,48% des droits de vote. (Sur la base du nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de Nacon au 28 juillet 2023).

Cette distribution exceptionnelle en nature d'actions Nacon a été détachée le 26 juillet 2023 et mise en paiement le 28 juillet 2023.

2.2.5 Evènements post clôture du 31 mars 2024

Aucun évènement post clôture.

¹⁶ dont 3.555.937 actions Nacon ont été prêtées à BNP Paribas à des fins de couverture dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par Bigben Interactive (se référer à la note 2.2.4 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le document d'enregistrement universel déposé par Bigben Interactive le 6 juillet 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.21-0687).

2.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de BIGBEN INTERACTIVE SA et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à l'exercice clos au 31 mars 2024 avec, en comparatif, l'exercice clos au 31 mars 2023 issu des comptes consolidés et établi selon le même référentiel. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, entrés en vigueur et applicables aux exercices couverts par les comptes combinés, sont détaillées ci-dessous.

Normes et interprétations nouvellement applicables à compter du 1^{er} avril 2023

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Norme IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris les différents amendements qui s'y rattachent dont l'information comparative à produire lors de la 1 ^{ère} application d'IFRS17 et d'IFRS9	01/01/23
Modification d'IAS8 – Définition des estimations comptables	01/01/23
Modifications d'IAS1 et de Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables	01/01/23
Modifications d'IAS12 – Impôts différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	01/01/23
Modifications d'IAS12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2	01/01/23

L'application de ces modifications de normes n'ont pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes du Groupe.

Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IAS1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	01/01/24
Modification d'IAS7 et d'IFRS7 – Accords de financement de fournisseurs	01/01/24
Modifications d'IAS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail	01/01/24
Modifications d'IAS21 – Absence d'échangeabilité	01/01/25

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation. Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur adoption.

Utilisation de l'indicateur alternatif de performance « EBITDA »

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") du Groupe Bigben se définit comme le résultat opérationnel avant amortissement des actifs corporels et incorporels mais après dotations aux provisions et

reprises d'earn out.

Le Groupe considère l'EBITDA, comme un indicateur de performance non IFRS.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe Bigben pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes

Calcul de l'EBITDA (en k€)	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - AudioVidéo/ Telco	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - AudioVidéo/ Telco
	mar. 2024	mar. 2024	mar. 2024	mar. 2023	mar. 2023	mar. 2023
Résultat opérationnel	23 781	20 883	2 898	19 780	17 324	2 456
Amortissements des immobilisations	54 218	50 018	4 200	35 607	31 586	4 021
EBITDA (Après IFRS2)	77 999	70 901	7 098	55 387	48 910	6 476
Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires	26.7%	42.3%	5.7%	19.5%	31.4%	5.1%

Utilisation de l'indicateur financier « Marge brute »

Le groupe calcule sa Marge brute en faisant la différence entre le Chiffre d'affaires et les achats consommés des ventes *Retail* (jeux *Retail*, accessoires Gaming et Mobile, produits Audio) ainsi que les royalties versées aux ayants-droits au-delà des minimum garantis immobilisés.

Se référer également à la Note 18 – « Achats consommés ».

2.3.2 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

En particulier, sur les exercices couverts par les comptes consolidés, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable des goodwill afin d'identifier d'éventuelles perte de valeur (Note 1)
- les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (Note 5)
- les provisions (Note 14)
- les durées d'utilisation des coûts de développement relatifs aux jeux (cf ci-dessous)

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 5 ans) en dégressif selon les perspectives de chiffre d'affaires associées, à compter du lancement commercial du jeu.

Dans le cadre de l'application d'IAS 38, les durées d'amortissements des jeux et des composants associés sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché, des usages et des perspectives de chiffre d'affaires représentatives des bénéfices économiques futurs attendus.

Bases d'évaluation

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Comparabilité des comptes

Les méthodes comptables exposées ci-dessus ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

2.3.3 Principes de consolidation

Les principes de consolidation ci-dessous sont les principes « génériques » de consolidation qui ont été appliqués par BIGBEN INTERACTIVE :

Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont consolidées dès la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle. Les sociétés dans lesquelles le Groupe BIGBEN INTERACTIVE, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels clos au 31 mars 2024, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier en fonction du niveau d'influence conservé.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes doivent être prises.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la

base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par BIGBEN INTERACTIVE. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les comptes des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles BIGBEN INTERACTIVE exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble combiné.

Conversion en euro des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les filiales étrangères du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen du trimestriel au cours duquel ont lieu les transactions.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, dans une composante séparée dans les capitaux propres.

Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

2.3.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des comptes.

2.3.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La description de ces risques financiers, la politique, les procédures de mesures et de gestion de ces risques ainsi que les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent directement dans les notes des postes concernés du bilan (Note 8) ou du compte de résultat (Notes 35, 36 et 37).

2.3.6 Informations sectorielles

Activités

BIGBEN INTERACTIVE, acteur majeur de la convergence numérique, propose une large gamme de produits et d'accessoires répondant aux besoins de ses grands marchés :

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont, la plupart du temps communs. Le groupe ne détermine par conséquent qu'un Résultat Opérationnel pour le Groupe NACON afin piloter son activité et prendre les décisions stratégiques.

Les jeux développés par les studios du Groupe NACON sont ou seront commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de flux de trésorerie du groupe NACON.

La société Nacon SA a ses propres fonctions commerciales, marketing et financières.

Les ventes de jeux sous forme digitale sont exclusivement facturées depuis la France.

Les filiales de distribution du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits « gaming ». La filiale Nacon HK Ltd basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des accessoires auprès de partenaires fabricants.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Nacon a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du Groupe NACON.

De la même manière, les activités Audio, Vidéo et Telco de BIGBEN INTERACTIVE sont également très intégrées entre elles.

Bigben Interactive a acquis la société Metronic le 15 octobre 2021. Cette société conçoit et distribue des produits innovants permettant la diffusion et la réception de l'image dans l'habitat (accessoires TV et audio, amplificateurs, décodeurs, connectique, casques, enceintes, etc.) ainsi que des accessoires de téléphonie et des produits audio.

Cette opération offre à l'ancien Pôle Audio/Telco du Groupe BIGBEN un nouveau vecteur de croissance et présente de nombreuses synergies :

- Complémentarité des gammes et des réseaux de distribution
- Référencements dans des canaux encore peu exploités par Bigben (marchés BtoB, grandes surfaces de bricolage...)
- Accélération du développement international en particulier sur l'Italie et l'Espagne grâce aux filiales dédiées
- Ventes e-commerce.
- Synergies logistiques (mutualisation future des achats et approvisionnements)

Avec la montée en puissance des objets connectés et de l'omniprésence de nos smartphones dans nos vies, les marchés de l'Audio et de la Vidéo sont en train de converger vers celui du Telco, les clients sont souvent communs et la maison-mère BIGBEN INTERACTIVE SA en charge de l'Audio, sa filiale Bigben Connected en charge du Telco et sa

filiale Metronic en charge du Vidéo disposent d'un management commun en la personne de Monsieur Michel Bassot, à la fois Directeur Général Délégué de BIGBEN INTERACTIVE SA et Président de Bigben Connected SAS.

Les produits développés par le Pôle AudioVidéo/Telco du Groupe BIGBEN sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global AudioVidéo/Telco de Bigben.

Le pôle AudioVidéo/Telco du Groupe Bigben a ses propres fonctions commerciales, marketing et financières.

Les filiales de distribution AudioVidéo/Telco du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits AudioVidéo/Telco. La filiale Bigben HK Ltd basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des produits Audio et Telco auprès de partenaires fabricants et devrait à l'avenir bientôt également pourvoir à l'approvisionnement des produits Metronic en provenance d'Asie.

Ainsi, chaque filiale du Groupe BIGBEN a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du pôle AudioVidéo/Telco.

Au regard de ces informations et dans une logique d'intégration des marchés, il a été décidé d'intégrer au cours de l'exercice 2021/22 l'activité Vidéo de Metronic dans l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) économique existante qui devient ainsi l'UGT AudioVidéo/Telco et dispose de flux économiques indépendants.

Dans ce contexte, le Groupe BIGBEN INTERACTIVE considère qu'il opère ses activités au sein de deux secteurs d'activité opérationnels qui ont chacun des caractéristiques économiques spécifiques et représente un marché distinct.

Les deux secteurs d'activité du Groupe BIGBEN INTERACTIVE retenus sont le secteur « Bigben - AudioVidéo / Telco » et le secteur « Nacon - Gaming ».

- ♦ **Le secteur « Nacon - Gaming »** regroupe le développement, l'édition et la distribution de jeux vidéo ainsi que la conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et PC ; les jeux vidéo et les accessoires s'adressent au même marché et ont les mêmes caractéristiques économiques ; il représente le périmètre actuel du Groupe Nacon
- ♦ **Le secteur « Bigben – AudioVidéo / Telco »** regroupe la conception et la distribution d'accessoires pour smartphones et tablettes sous marque *Force®*, *Just Green®* (activité Mobile) et la conception et distribution de produits Audio (casque, enceinte...) sous marque *Bigben®*, *Lumin'Us®*, *AromaSound®* ou *Thomson* (activité Audio) et de produits Vidéo (accessoires TV et audio, amplificateurs, décodeurs, connectique, casques, enceintes...) sous marque *Metronic®* ou *Moov®* (activité Vidéo) ; il représente le périmètre du Groupe Bigben hors Groupe Nacon.

L'information présentée ci-dessous est celle qui est désormais utilisée par le principal décideur opérationnel du groupe Bigben pour ses besoins du reporting interne permettant une analyse pertinente de l'activité et des risques. Le principal décideur opérationnel du Groupe Bigben au sens d'IFRS 8 est un binôme qui réunit le Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe Bigben.

Détail du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

La communication du groupe est organisée prioritairement par secteurs d'activité.

en milliers d'euros	31-mars-24			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	163 784	98 349	29 860	291 993
Bigben - Audio/Telco	158	95 810	28 315	124 283
Nacon - Gaming	163 626	2 539	1 545	167 710

en milliers d'euros	31-mars-23			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	152 050	98 142	33 297	283 489
Bigben - Audio/Telco	321	96 813	30 377	127 512
Nacon - Gaming	151 728	1 328	2 920	155 977

Du fait des modalités de détournement des filiales de distribution lors de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon il subsiste de manière très marginale un chiffre d'affaires non-Gaming pour le secteur « Nacon – Gaming » et un chiffre d'affaires non Audio-Mobile-Accessoires TV pour le secteur « AudioVidéo / Telco ».

Détail du chiffre d'affaires par activités

Les activités de la Société et du Groupe sont articulées autour de quatre métiers :

- Le Mobile couvre l'ensemble des accessoires pour smartphones
- L'Audio cible des produits grand-public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux comme pour les accessoires Mobile
- Les accessoires TV couvrent l'ensemble des produits pour télévision
- Le Gaming couvre à la fois
 - o Les accessoires pour consoles ;
 - o Le développement et l'Édition de jeux édités sous forme physique (en boîtes) et de jeux en téléchargement ;

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2024	mar. 2023	mar. 2024	mar. 2023
Chiffre d'Affaires	291 993	283 489	100%	100%
<i>dont</i> Gaming	163 784	152 040	56%	54%
Mobile	98 349	98 142	34%	35%
AudioVidéo	29 860	33 307	10%	12%

Chiffre d'affaires par zone géographique

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2024	mar. 2023	mar. 2024	mar. 2023
Chiffre d'Affaires	291 993	283 489	100.0%	100.0%
<i>dont</i> France	128 774	127 625	44.1%	45.0%
Export	163 219	155 864	55.9%	55.0%

Chiffre d'Affaires Export par zone Géographique	163 219	155 864	100.0%	100.0%
<i>Europe (hors France)</i>	82 846	79 681	50.8%	51.1%
<i>dont :</i>				
Iles Britanniques	34 883	21 278		
Allemagne	11 005	15 545		
Italie	10 715	11 800		
Belgique	4 439	5 896		
Espagne	7 357	7 953		
Autre	14 447	17 210		
Amérique du Nord	62 555	58 646	38.3%	37.6%
Asie	17 561	17 299	10.8%	11.1%
Afrique	257	238	0.2%	0.2%

Cette répartition géographique est basée sur la localisation des clients facturés.

Chiffre d'affaires et résultat par secteurs d'activité

(en k€)	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - AudioVidéo /Telco	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - AudioVidéo /Telco
	mar. 2024	mar. 2024	mar. 2024	mar. 2023	mar. 2023	mar. 2023
Chiffre d'affaires	291 993	167 711	124 283	283 489	155 977	127 512
Achats consommés	(149 482)	(63 533)	(85 948)	(156 457)	(63 831)	(92 625)
Marge brute	142 512	104 177	38 335	127 032	92 145	34 887
Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires	48.8%	62.1%	30.8%	44.8%	59.1%	27.4%
Autres produits opérationnels	7 740	7 619	122	1 510	1 474	36
Autres achats et charges externes	(42 018)	(27 878)	(14 139)	(38 108)	(25 698)	(12 409)
Impôts et Taxes	(1 660)	(508)	(1 152)	(1 253)	(538)	(715)
Charges de Personnel	(36 603)	(19 492)	(17 111)	(34 403)	(18 415)	(15 988)
Autres charges opérationnelles	(4 944)	(4 296)	(648)	(2 209)	(1 305)	(903)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	(1)	1	(2)	17	22	(5)
Amortissements des immobilisations	(54 218)	(50 018)	(4 200)	(35 607)	(31 586)	(4 021)
Plans d'actions gratuites et stock-options	(3 018)	(2 960)	(58)	(2 878)	(2 801)	(77)
Autres éléments opérationnels non récurrents	15 991	14 239	1 752	5 678	4 027	1 651
Résultat opérationnel	23 781	20 883	2 898	19 780	17 324	2 456
Taux de RO en % du Chiffre d'affaires	8.1%	12.5%	2.3%	7.0%	11.1%	1.9%
Résultat financier	(3 637)	(4 818)	1 181	(4 209)	(2 315)	(1 893)
Résultat avant impôt	20 144	16 066	4 079	15 571	15 009	562
Impôts sur les bénéfices	834	1 464	(630)	(2 552)	(2 237)	(314)
Résultat net de la période	20 978	17 529	3 449	13 019	12 772	248
Ecarts Actuariels	(19)	(24)	5	207	158	48
Ecart de conversion et écarts actuariels	(382)	(497)	115	(3 382)	(3 485)	103
Résultat global de la période	20 578	17 009	3 569	9 844	9 445	400
Résultat net de la période	20 978	17 529	3 449	13 019	12 772	248
Part revenant aux minoritaires	6 967	6 967	0	4 376	4 376	0
Résultat Net part du groupe	14 011	10 562	3 449	8 644	8 396	248

2.4 NOTES COMPLÉMENTAIRES

2.4.1 Notes complémentaires au bilan

Note 1 - Goodwill

en milliers d'euros	Total Bigben - AudioVidéo/Telco	Total Nacon - Gaming	TOTAL
Goodwill issu des transactions réalisées sur les exercices antérieurs	39 412	138 110	177 523
Regroupement d'entreprises	0	0	0
Ecart de conversion	0	-511	-511
Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2024	39 412	137 599	177 012

en milliers d'euros	Total Bigben - Audio/Telco	Total Nacon - Gaming	TOTAL
Goodwill issu des transactions réalisées sur les exercices antérieurs	39 412	96 742	136 155
Regroupement d'entreprises	0	44 610	44 610
Ecart de conversion	0	-3 242	-3 242
Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2023	39 412	138 110	177 523

⇒ Principe Comptable - Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par UGT ou groupe d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées ci-dessous. Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Test de valeur des Goodwill

Le groupe réalise des tests de dépréciation sur ses deux UGTs sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2024, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Test de dépréciation sur l'UGT « Nacon-Gaming »

Hypothèses :

WACC	11,31%
Taux de croissance à l'infini	2.0%
Taux d'EBITDA à 3 ans	52.3%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte du dynamisme du secteur d'activité Gaming dans lequel opère le Groupe NACON.

Test de sensibilité :

Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 dernière année du plan :	EBITDA	-9,20%
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 dernière année du plan :	% EBITDA	-5,4pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	% taux de croissance à l'infini	-2,6 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	WACC	+2.0 pts

* la valeur comptable de l'UGT correspond à l'actif net économique incluant un niveau de BFR normatif

Test de dépréciation sur l'UGT « Bigben-Audio/Telco »

Hypothèses :

WACC	9.00%
Taux de croissance à l'infini	2.0%
Taux d'EBITDA à 4 ans	12.5%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte des caractéristiques du secteur d'activité AudioVidéo/Telco dans lequel opère l'UGT Bigben AudioVidéo/Telco (évolutions technologiques).

Test de sensibilité :

Valeur comptable de l'UGT	117 886 k€	
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+4, dernière année du plan :	EBITDA	-5.4%
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+4, dernière année du plan :	% EBITDA	-0.7 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	% taux de croissance à l'infini	-0.9 pts
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	WACC	+0.4 pts

⇒ Principe Comptable - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (goodwill et marques).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs. Le Groupe Bigben reconnaît deux UGTs qui correspondent à ses deux secteurs d'activité opérationnels : « Bigben - Audio / Telco » et « Nacon - Gaming »

Pour l'UGT « Bigben – Audio Vidéo / Telco »

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Audio Vidéo /Telco », un grand nombre de coûts relatifs au « Telco » et à « l'Audio » sont mutualisés. Les clients « Audio », « Vidéo » et « Telco » peuvent être communs. Les produits Audio Vidéo et Telco sont en partie développés et approvisionnés indifféremment par Bigben HK Ltd. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les produits développés par les entités BIGBEN INTERACTIVE, Bigben Connected et Metronic sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de l'UGT.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein de ce secteur opérationnel : les goodwill issu de l'acquisition de Modelabs et de Metronic ont été affecté à cette UGT.

Pour l'UGT « Nacon - Gaming »

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » peuvent être communs. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les jeux développés par les studios acquis Kylotonn, Cyanide et EKO sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de l'UGT.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein du secteur opérationnel unique du groupe Nacon : les goodwill issus des acquisitions de studios et des autres entités du groupe Nacon ont été affectés à cette unique UGT.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe BIGBEN INTERACTIVE.

Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

Note 2 - Autres immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Valeur brute	400 090	367 501
Amortissements	(162 058)	(158 293)
Dépréciation		
Valeur nette	238 032	209 207

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Fonds de commerce	Droit d'utilisation	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2022	5 399	10 794	386	17 852	22 671	214 618	596	1 480	273 796
Acquisition	425	(1)		3 267		79 394	733	32	83 851
Variation de périmètre	1			227		22 399			22 627
Transferts	(93)			(1 033)		(10 068)			(11 194)
Cessions	(373)			(1 196)				(10)	(1 579)
Ecart Change									0
mar. 2023	5 359	10 793	386	19 117	22 671	306 344	1 329	1 501	367 501
Acquisition	775	1	72	7 127		80 720	0	422	89 117
Variation de périmètre									0
Transferts	(44)			(197)		(51 667)			(51 908)
Cessions	(223)			(2 266)		(2 069)	(43)		(4 600)
Ecart Change	(3)			(16)					(19)
mar. 2024	5 865	10 794	458	23 765	22 671	333 329	1 286	1 923	400 090
Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Fonds de commerce	Droit d'utilisation	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
mar. 2022	(4 008)	(261)	(385)	(4 912)	(11 817)	(97 481)	0	(1 234)	(120 098)
Dotations	(595)			(4 142)	(1 169)	(30 035)		(90)	(36 031)
Variation de périmètre						(14 643)			(14 643)
Transferts	93			1 033		10 068			11 194
Cessions	373			902				9	1 284
Ecart Change									0
mar. 2023	(4 137)	(261)	(385)	(7 118)	(12 986)	(132 092)	0	(1 314)	(158 293)
Dotations	(736)			(4 488)	(1 135)	(51 522)		(197)	(58 077)
Variation de périmètre						0			0
Transferts	32			197		51 667			51 896
Cessions	220			2 187					2 407
Ecart Change	3			4		2			10
mar. 2024	(4 617)	(261)	(385)	(9 218)	(14 121)	(131 945)	0	(1 511)	(162 058)
Valeur nette	1 248	10 533	73	14 547	8 550	201 384	1 286	412	238 032

Le poste « Marques » est principalement constitué au 31 mars 2024 des marques du studio de développement Cyanide et de la marque RIG™ appartenant au Groupe NACON.

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les montants des Crédits d'impôts Jeux Vidéo (CIJV) dont bénéficient les studios de développement du Groupe sont comptabilisés en réduction des coûts de développement.

Le montant des jeux en cours de développement au 31 mars 2024 est de 129,5 m€, contre 116,1 m€ au 31 mars 2023.

Le poste « Droit d'utilisation » correspond essentiellement aux contrats de location des bureaux utilisés par les entités du groupe. Le taux d'actualisation appliqué aux contrats souscrits au cours de l'exercice 2023/24 est de 4,50 %, il était de 3,50 % pour les contrats souscrits au cours des exercices antérieurs.

⇒ Principe Comptable – Autres immobilisations incorporelles

Les Marques ne sont pas amorties. Elles ne font pas l'objet d'un test de dépréciation individuel mais sont regroupées avec l'ensemble des goodwill et actifs de l'UGT dans le cadre d'un test de dépréciation annuel.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

Les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement du Groupe sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Conformément à IAS 38, les dépenses de développement sont comptabilisées à l'actif du bilan si et seulement si celles-ci peuvent être mesurées de façon fiable et dès lors que ces dépenses contribuent à l'élaboration des fonctionnalités du jeu qui sera in fine commercialisé. Ces dépenses sont diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents. Dès que le jeu est lancé commercialement, les dépenses portées à l'actif du bilan qui constituent la valeur brute du jeu commencent à être amorties. Les amortissements s'accumulent d'un exercice à l'autre... A la clôture de chaque exercice pour les jeux en cours de développement non amortis ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs pour les jeux commercialisés qui font l'objet d'un plan d'amortissement, les chiffres d'affaires et marges prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée qui vient s'imputer comptablement sur la valeur nette comptable des jeux concernés.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés depuis le 1er avril 2020 par Nacon S.A. ont consisté en un amortissement dégressif sur quatre ans. Il arrive que Nacon et ses studios développent des composants technologiques qui pourront être réutilisés dans le développement de plusieurs opus d'un jeu. Dans ce cas, ces composants sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue (de 4 à 8 ans).

Contrairement à la présomption de la norme IAS 38, le rythme des produits tirés de l'activité de l'édition de jeux constitue une base appropriée pour évaluer la consommation des avantages économiques des jeux puisque les produits tirés de l'exploitation commerciale des jeux et l'utilisation des immobilisations incorporelles sont très fortement corrélés. Les droits associés aux jeux n'ont plus de valeur quand leur exploitation commerciale est achevée. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes. Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo et de l'allongement de la durée durant laquelle des bénéfices économiques vont être obtenus, les modalités d'amortissement évoluent donc d'exercice en exercice.

Note 3 - Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	mar.2024	mar.2023
Valeur brute	48 334	44 434
Amortissements	(27 569)	(25 287)
Dépréciation		
Valeur nette	20 765	19 147

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar.2022	1 430	24 387	6 841	345	8 358	41 360
Acquisition		23	1 692	323	1 546	3 584
Variation de périmètre			440			440
Transferts			(311)			(311)
Cessions			(25)		(613)	(638)
Ecart Change						0
mar.2023	1 430	24 409	8 636	667	9 292	44 434
Acquisition		29	727	2 469	984	4 209
Variation de périmètre			0			0
Transferts			45	(45)		0
Cessions			(20)		(296)	(316)
Ecart Change			(1)		9	7
mar.2024	1 430	24 438	9 387	3 092	9 988	48 334

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar. 2022	0	(12 123)	(5 972)	0	(5 489)	(23 585)
Dotations		(863)	(640)		(797)	(2 300)
Variation de périmètre			(342)			(342)
Transferts			310			310
Reprises			25		604	629
Ecart Change						0
mar. 2023	0	(12 986)	(6 619)	0	(5 682)	(25 287)
Dotations		(936)	(544)		(1 196)	(2 676)
Variation de périmètre						0
Transferts						0
Reprises		89	20		291	400
Ecart Change			(0)		(6)	(6)
mar. 2024	0	(13 833)	(7 143)	0	(6 593)	(27 569)
Valeur nette	1 430	10 605	2 244	3 092	3 395	20 765

⇒ Principe Comptable – Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Installations Photovoltaïques	Linéaire, entre 10 et 25 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencements constructions	Linéaire, 10 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire, entre 1 et 3 ans

Immobilisations financées par crédit-bail :

Au 31/3/2024

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels	TOTAL
Valeur brute	1 385	13 028	3 223	17 636
Amortissements		(8 201)	(3 223)	(11 424)
Valeur nette	1 385	4 827	0	6 212

Les ensembles immobiliers (terrains et construction) des sites de Lesquin et Lauwin-Planque ont été financés par crédit-bail. Le coût de revient des terrains et constructions est de 14 413 k€, amortis pour une valeur de 8 201 k€, soit une valeur nette de 6 212 k€ au 31 mars 2024. Il en est de même pour la chaîne logistique ainsi que les chariots élévateurs informatisés et les rayonnages, dont le coût de revient est de 3 223 k€ amorti en totalité au 31 mars 2024.

L'amortissement de l'installation photovoltaïque a débuté le 1^{er} octobre 2014.

Note 4 - Autres actifs financiers non courants

Valeurs nettes	Actifs à la Juste Valeur par le Résultat	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
mar. 2022	0	2 154	26	203	2 383
Acquisition		692	(1)	0	691
Variation de périmètre				40	40
Transferts					0
Cessions		(221)		(166)	(387)
Ecart Change		7			7
mar. 2023	0	2 632	25	76	2 733
Acquisition		490	0	0	490
Variation de périmètre					0
Transferts					0
Cessions		(75)		(7)	(82)
Ecart Change		(1)			(1)
mar. 2024	0	3 046	25	69	3 140

⇒ Principe Comptable – Actifs financiers

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est évalué au coût amorti si les conditions liées au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie définies par IFRS 9 sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il est initialement évalué à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement liés, à l'exception des créances client sans composante de financement significative initialement évaluées au prix de la transaction selon IFRS 15. Ces actifs financiers sont dépréciés pour tenir compte des pertes de crédit attendues. Pour les créances clients (se référer à la note 8) et les actifs sur contrats, les pertes de crédit sont évaluées sur la durée de vie totale de ces actifs, selon la méthode simplifiée d'IFRS 9, sur la base d'une matrice de provisionnement.

Note 5 - Actifs d'impôts différés

Total Groupe

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
IDA sur déficits reportables	6 584	728
IDA sur différences temporaires	(4 853)	208
ACTIF D'IMPOT DIFFERE	1 731	936

Détails par entité

en milliers d'euros	01/04/2023	Variation de périmètre	Activation	Utilisation	31/03/2024
Nacon SA	291		2 253		2 544
Cyanide SAS	367				367
Big Ant Pty	0		3 654		3 654
Lunar Great Wall Studios Srl	51			(51)	0
Ishtar SAS	19				19
TOTAL DEFICIT REPORTABLE	728	0	5 907	(51)	6 584

Compte tenu des perspectives de résultat taxable à court et moyen terme des entités concernées, tous les déficits fiscaux (indéfiniment reportables) ont été activés.

Les impôts différés actifs sur différences temporaires proviennent principalement des amortissements des coûts de développement des jeux quand ces coûts ne sont pas reconnus au bilan dans les comptes sociaux des studios concernés.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Note 6 - Actifs non courants par pays

Les actifs non courants se répartissent géographiquement de la façon suivante :

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
France	312 354	278 471
Allemagne	53 155	66 619
Australie	40 681	35 363
Canada	16 792	12 257
Belgique	5 630	6 573
Italie	9 640	7 629
Autres	2 428	2 634
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	440 681	409 545

Note 7 - Stocks

	Gaming	Mobile	AudioVidéo	mar. 2024	mar. 2023
Valeur brute	28 768	54 209	18 425	101 402	111 393
dont stocks physiques	25 550	53 106	18 425	97 083	107 019
dont stocks en transit	3 218	1 102	0	4 320	4 374
Perte de valeur	(5 097)	(21 297)	(2 157)	(28 552)	(28 733)
Valeur nette	23 671	32 911	16 268	72 851	82 660

Les stocks sont fabriqués par des usines partenaires tierces selon un cahier des charges strict transmis par BIGBEN INTERACTIVE. Les usines font l'objet d'audits de qualité préalablement à la mise en production. L'achat des matières premières est géré en majorité par ces usines, sauf pour certains composants critiques tels que, pour le Groupe NACON, les IC Sony (« chips » de sécurité) pour les manettes ou les emballages environnementaux que le Groupe achète auprès de fabricants partenaires, ce qui lui permet de garantir une qualité stable.

⇒ Principe Comptable – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de chaque référence (accessoire ou jeux) est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Conformément à IAS 2 – Stocks, ce coût prend en compte outre les frais de production, les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent. Pour les stocks de boîtes de jeux sortis jusqu'au 31 mars 2019, une quote-part d'amortissement des frais de développement de chaque jeu vidéo était également prise en compte à hauteur du poids que représentent les ventes physiques par rapport aux ventes totales. Pour les nouveaux jeux commercialisés à compter du 1^{er} avril 2019, étant donné le poids prépondérant des ventes digitales et le niveau limité de production de stocks physiques de ces jeux, aucune quote-part d'amortissement des frais de développement de ces nouveaux jeux n'a été intégrée aux stocks afférents. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente et de leur antériorité.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock SAV (Services Après-Vente) est déprécié à 100 %
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le prix de vente moyen (sur les douze derniers mois) avec le Prix Moyen Pondéré et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée

- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction au cas par cas à l'article en fonction des perspectives de ventes
- En complément de ces approches, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

Note 8 - Créances clients

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Clients et effets en portefeuille	67 343	70 819
Pertes de valeurs pour créances douteuses	(1 385)	(1 378)
TOTAL CREANCES CLIENTS	65 957	69 441

La hausse ou baisse temporaire des créances en fin d'exercice s'explique par le niveau de ventes qui ont eu lieu en fin d'exercice en fonction des sorties de produits.

Le Groupe BIGBEN a recours à l'affacturage pour certains clients. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées par les clients au 31 mars 2024 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille » et s'élèvent à 13,3 m€ (contre 11,8 m€ au 31 mars 2023). Les créances sont conservées au bilan dans le respect des règles IFRS 9 car les risques notamment de défaut de paiement et de taux d'intérêt ne sont pas transférés au factor.

Concentration clients :

Le client le plus important du groupe représente 8,6% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2024 (7,8% au 31 mars 2023).

Crédit client :

en milliers d'euros	mar. 2024		mar. 2023	
Créances clients non échues	58 304	87%	60 865	82%
Créances clients échues	9 039	13%	8 576	18%
Moins de 30 jours	4 390	49%	4 660	67%
30 à 60 jours	898	10%	1 623	6%
60 à 90 jours	763	8%	565	11%
90 à 120 jours	222	2%	802	4%
Plus de 120 jours	1 898	21%	1 008	11%
Clients douteux	869	10%	(80)	1%
Total clients et effets en portefeuille	67 343		69 441	

La part des clients présentant un risque de perte de valeur dans les créances du Groupe BIGBEN est non significative.

Les clients de BIGBEN sont principalement des plateformes internationales, de grands groupes de distribution et de grands groupes d'opérateurs téléphoniques qui règlent avec des délais rapides. Le groupe a donc analysé son portefeuille de clients par typologie et a observé que le risque de crédit prévisionnel était très limité.

⇒ Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les plateformes de distribution des jeux en version digitale dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

⇒ Principe Comptable – Créances clients

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne comportent pas de composante de financement significative.

Conformément à l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er avril 2019, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Note 9 - Autres débiteurs

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Etats et collectivités locales (hors IS) ⁽¹⁾	11 672	12 448
Personnel	497	127
Avoirs Fournisseurs à recevoir	2 209	2 484
Charges constatées d'avance	4 692	4 735
Acomptes et avances sur commandes	1 991	2 772
Comptes courants débiteurs	(0)	2
Débiteurs divers	1 371	721
TOTAL	22 432	23 287

⁽¹⁾Contrôle fiscal Bigben Connected

La SAS Bigben Connected a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'Administration fiscale sur la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2013. Une proposition de rectification avait été reçue le 28 décembre 2015. Bigben Connected avait répondu à l'Administration le 26 février 2016 dans le respect des délais administratifs en contestant la majorité des redressements proposés.

Certains des redressements ont été partiellement ou totalement abandonnés depuis par l'Administration fiscale.

En date du 8 janvier 2018, la société Bigben Connected a accepté et payé une partie des redressements pour 610,9 k€ mais a entamé, le 30 janvier 2018, une procédure de réclamation contentieuse auprès de la DVNI, car elle conteste totalement le reste des éléments qui lui sont reprochés en matière de TVA. Le dossier a été porté depuis devant le tribunal administratif de Lille suite au rejet de la réclamation contentieuse par la DVNI le 31 juillet 2018. Au cours de l'exercice 2020/21, la société a envoyé des mémoires à l'Administration fiscale pour défendre sa position. Le Tribunal administratif de Lille ayant, dans un jugement du 28 octobre 2021, rejeté ses arguments, la société a versé 5,5 m€ à l'Administration fiscale en fin d'année 2021 y compris les intérêts de retard et a poursuivi la procédure contentieuse qui lui permet de faire valoir ses droits en contestant ce jugement par le biais d'un mémoire déposé auprès de la Cour administrative d'appel de Douai en décembre 2021. La société a enregistré au 2^{ème} semestre 2021/22 en contrepartie de cette sortie de trésorerie de 5,5 m€ une créance fiscale du même montant à l'actif du bilan. Une provision a été comptabilisée en déduction de la créance au 31 mars 2022, à hauteur du risque maximum estimé par la Direction du groupe de non-recouvrement de la créance, conformément aux règles comptables applicables.

Par décision du 26/10/23, la Cour administrative d'appel de Douai a rejeté la requête de la société BIGBEN CONNECTED relative au litige qui l'oppose à l'administration fiscale en matière de TVA.

La société appuyée par ses conseils juridiques, soutient que ses droits n'ont pas été respectés dans les décisions de la justice administrative et a ainsi adressé une requête sommaire le 22/12/2023 suivi d'un mémoire complémentaire le 21/03/2024 devant le conseil d'état, portant sur la régularité de la procédure ainsi que le bien fondés des impositions. Cette requête a été enregistrée par le conseil d'état et sera jugée prochainement.

Etant donné les pièces existantes au dossier, et sur la base des avis des conseils de la société et de jugements récents de cas similaires au plan européen, la Direction est toutefois confiante dans sa capacité à résoudre à terme ce litige fiscal sans perte financière pour le groupe.

Rapprochement des variations des créances d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2024 :

	31/03/2024	31/03/2023
Variation bilancielle des créances d'exploitation	-4 009	3 279
Variations liées aux entrées dans le périmètre	-81	-2 478
Flux net de trésorerie - Créances d'exploitation	-4 090	801

Note 10 - Trésorerie nette

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Concours bancaires	(3 232)	(2 330)
Valeurs mobilières de placement	600	7 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 590	57 793
Trésorerie nette	37 958	62 901

La Trésorerie nette au 31 mars 2024 se décompose de la façon suivante :

- Nacon Gaming : 24 m€
- Bigben Audio Vidéo/Telco : 14m€

⇒ **Principe Comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » en notes 5 et 12, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants » (note 5), en « équivalents de trésorerie » (dans cette note) ou en « passifs courants » (note 12) selon les cas.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

Note 11 – Avantages au personnel

Provisions retraite

en milliers d'euros	01/04/2023	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2024
Provisions pour retraite & assimilées	1 198	235		(103)	20		1 350
TOTAL	1 198	235	0	(103)	20	0	1 350

en milliers d'euros	01/04/2022	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2023
Provisions pour retraite & assimilées	1 217	201		(169)	(50)		1 198
TOTAL	1 217	201	0	(169)	(50)	0	1 198

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les sociétés françaises. Seules les sociétés françaises du groupe ont en effet des régimes de retraite à prestations définies.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements dans ces sociétés françaises sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2024	mar. 2023
Taux d'actualisation	3.40%	3.60%
Turnover	7% à 20%	7% à 20%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
Cadres	1 à 7%	1 à 7%
Agents de maîtrise	1 à 7%	1 à 7%

Les rémunérations en actions et assimilé (AGA)

Se référer aux Notes 21 et 26.

⇒ Principe Comptable – Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- *une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français ;*
- *un taux d'actualisation financière ;*
- *un taux d'inflation ;*
- *des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.*

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

Note 12 - Détail des passifs financiers par catégorie

♦ Passifs financiers à long terme et à court terme

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Total des passifs financiers au 31 mars 2024	195 262	42 100	148 631	4 531
Emprunts bancaires d'origine long terme	115 114	38 343	72 240	4 531
Emprunt obligataire échangeable en actions	76 392		76 392	
Composante dérivée emprunt obligataire	0		0	
Emprunts sur locations financement	0	0	0	
Concours bancaires courants	3 232	3 232		
Intérêts payés	414	414		
Autres financements	111	111		
Total des passifs financiers au 31 mars 2023	201 870	37 487	158 094	6 289
Emprunts bancaires d'origine long terme	115 545	33 417	75 838	6 289
Emprunt obligataire échangeable en actions	82 001		82 001	
Composante dérivée emprunt obligataire	255		255	
Emprunts sur locations financement	501	501	0	
Concours bancaires courants	2 330	2 330		
Intérêts payés	223	223		
Autres financements	1 016	1 016		

⇒ Principe Comptable – Passifs financiers

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créateurs.

Les emprunts obligataires échangeables en actions Nacon contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante d'instrument dérivé, dans la mesure où l'option d'échange ne prévoit pas obligatoirement le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres.

La composante Dette financière correspond au passif financier lié à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie, sans l'option d'échange. Le montant de cette composante correspond au montant nominal des obligations émises déduction faite de la juste valeur initiale de la composante Dérivés. Cette dette est ensuite comptabilisée au coût amorti.

La composante Dérivés est dans cette situation un instrument évalué à la juste valeur par le compte de résultat.

Les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes. La quote-part des frais allouée à la composante Dette financière est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La quote-part de frais allouée à la composante Dérivés est comptabilisée immédiatement en charges financières au compte de résultat.

Emprunts bancaires

Bigben Audio Vidéo/Telco

Emission d'obligations Bigben échangeables en actions de sa filiale Nacon SA

La Société a émis le 19 février 2021 pour 87,3 millions d'euros d'obligations senior (ISIN : FR0014001WC2) échangeables en actions ordinaires existantes de la société Nacon, conditionnellement garanties et à échéance 2026 (les « **Obligations** »).

Les Obligations portent un coupon de 1,125 % par an et seront remboursées à 103 % de leur valeur nominale unitaire, soit un rendement à l'échéance de 1,7024 %.

Les Obligations sont échangeables à partir de la date d'émission des Obligations (incluse) jusqu'au 51^{ème} jour ouvré avant la date d'échéance ou, en cas de remboursement anticipé au choix de la Société, le 10^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement concernée.

En cas d'échange, la Société aura la possibilité de verser un montant en numéraire, de remettre des actions NACON SA ou une combinaison des deux. Le prix d'échange sera soumis aux ajustements usuels conformément aux modalités des Obligations (les « **Modalités** »).

Les Obligations pourront être remboursées avant l'échéance au gré de la Société et au gré des porteurs obligataires sous certaines conditions. En particulier, la Société aura la possibilité de rembourser la totalité, mais pas uniquement une partie, des Obligations en circulation à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus non encore payés conformément aux Modalités (i) à compter du 11 mars 2024 jusqu'à la date d'échéance (exclue) si la moyenne arithmétique du produit des cours de bourse moyens pondérés par les volumes de NACON SA observés sur Euronext Paris et du ratio d'attribution d'actions par Obligation en vigueur (calculée sur une période de 20 jours de bourse choisis par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs se terminant (et incluant) le jour de bourse qui précède la publication de l'avis de remboursement anticipé) est supérieur à 130.000 euros, ou (ii) si moins de 15 % du montant nominal total des Obligations initialement émises (y compris d'éventuelles Obligations assimilables) restent en circulation.

En cas de changement de contrôle de la Société ou de NACON SA, de la survenance d'un événement de liquidité ou de la radiation des actions de NACON SA (tels que ces termes sont définis dans les Modalités), tout détenteur d'Obligations aura la possibilité de demander à la Société de rembourser tout ou partie de ses Obligations à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus mais non payés.

Au cours de l'exercice 2023/2024, la société a procédé au rachat d'une partie des obligations dans le respect des conditions prévues au contrat. Ainsi 85 Obligations représentant une valeur totale nominale de 8 500 000 € ont été rachetées puis annulées en date du 25/03/2024.

La dette obligataire IFRS se voit donc ramenée à 76.4 M€ au 31/03/24.

Emprunts sur location financement

Il s'agit des emprunts comptabilisés relatifs aux contrats de crédit-bail. Les principaux contrats en cours sont relatifs au site de Lauwin-Planque (cf « Note 3 - Immobilisations corporelles ») et sont constitués de crédits-baux dont l'actif sous-jacent a déjà été activé en immobilisations corporelles avant la mise en œuvre d'IFRS 16. Etant donné les caractéristiques des contrats, BIGBEN INTERACTIVE est propriétaire de ce site au sens d'IFRS.

Nacon

Afin de poursuivre le financement du développement de l'activité jeux et de sa stratégie de croissance externe, la société Nacon SA a contracté pour 24,5 m€ de nouveaux emprunts moyen terme au cours de l'exercice 2023/24.

Ces nouveaux emprunts ont une échéance de 4 à 5 ans, avec une période de différé pour certains d'entre eux. Deux de ces nouveaux emprunts sont à taux variable, pour un montant total emprunté de 9.5M€.

Aucun covenant n'est à respecter pour ces nouveaux emprunts.

Pour certains emprunts souscrits au cours des exercices antérieurs, la Société s'est engagée à respecter des covenants financiers annuels. Au 31 mars 2024, le capital restant dû des emprunts concernés est de 0,4 m€ et les ratios financiers de ces covenants (ratio de couverture des frais financiers et ratio de Levier net) sont respectés.

Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

	Passifs			Capitaux propres		Total
	Découverts bancaires	Autres Emprunts	Passifs relatifs aux contrats de location-financement	Capital social / Primes d'émission	Réserves	
Solde au 31 Mars 2023	2 330	207 979	3 694	57 216	161 497	432 717
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Augmentation de capital					0	0
Encaissements provenant d'emprunts		28 584				28 584
Remboursement d'emprunts		(33 558)	(501)			(34 059)
Variation dettes sur loyer (IFRS16)			(4 517)			(4 517)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère					0	0
Rachats et Reventes actions propres					(286)	(286)
Intérêts payés		(4 701)				(4 701)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement		(9 675)	(5 017)	0	(286)	(14 978)
Variations liées à l'obtention ou à la perte de contrôle de filiales						0
Impact des variations de cours de change					(182)	(182)
Variations de juste valeur						0
Autres variations						0
Liées aux passifs						0
Variations des découverts bancaires	902					902
Variation dettes sur loyer (IFRS16)			4 960			4 960
Intérêts courus		4 892				4 892
Total des autres variations liées aux passifs	902	4 892	4 960	0	(182)	10 573
Total des autres variations liées aux capitaux propres				18	4 991	5 009
Solde au 31 Mars 2024	3 232	203 196	3 638	57 234	166 020	433 320

♦ **Dettes sur loyer**

Dettes sur loyers courante et non -courante

Il s'agit des dettes de loyer nées de l'application de la norme IFRS 16.

<i>en milliers d'euro</i>	31/03/2023	Variation	31/03/2024
Dettes sur loyers	12 133	2 670	14 803
<i>dont courant</i>	4 153	(111)	4 042
<i>dont non courant</i>	7 980	2 781	10 762

Note 13 - Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs correspondent principalement aux différences temporaires constatées sur les marques et relations clients reconnues lors des acquisitions.

Ils correspondent ainsi au 31 mars 2024 au solde de l'impôt différé comptabilisé sur la relation clientèle « Accessoires Mobile » dans le cadre de l'acquisition du groupe ModeLabs.

La hausse des impôts différés non courants est également liée au traitement fiscal de l'emprunt obligataire.

Se référer également à la Note 1 concernant les impôts différés passifs liés aux acquisitions des studios de développement.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres (ou en autres éléments du résultat global), auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Note 14 - Provisions à long terme et à court terme

en milliers d'euro	01/04/2023	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2024
				utilisées	non utilisées			
Non courant	1 198		235		(83)			1 350
Provisions pour risques								
- social								
- fiscal								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	1 198		235		(83)			1 350
Courant	3 272		96	(1 205)	(1 951)			212
Provisions pour risques	3 272							212
- commercial	2 000			(175)	(1 825)			
- social	116		46					162
- autres	1 156		50	(1 030)	(126)			50
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	4 470		331	(1 205)	(2 034)			1 562

	01/04/2022	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2023
				utilisées	non utilisées			
Non courant	1 217		201		(220)			1 198
Provisions pour risques								
- social								
- fiscal								
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	1 217		201		(220)			1 198
Courant	1 049		2 242	(19)				3 272
Provisions pour risques	1 049							3 272
- commercial	500		1 500					2 000
- social	19		116	(19)				116
- autres	530		626					1 156
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	2 266		2 443	(19)	(220)			4 470

Litige de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par Nacon.

Pour la partie française, les tribunaux ont reconnu pour partie les demandes de Nacon en concluant à une absence de contrefaçon de brevet. Nacon se réserve le droit de faire valoir ses droits devant une instance supérieure pour le reste de ses prétentions non validées.

Litige de propriété intellectuelle

La Société est engagée dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents :

- Un différend opposant Nacon à un donneur de licence et portant sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo a été solutionné à l'amiable fin septembre 2023 permettant la réactivation du jeu sur le marché.
- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours.
- Un dernier litige opposant Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger portant sur de prétendus manquements dans le cadre de la relation contractuelle et de question de propriété intellectuelle, a été réglé par la signature de protocole transactionnel le 14 novembre 2023 sans impact négatif pour le groupe.

Une provision pour risques de 2M€ avait été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2023. Au regard de l'évolution de ces litiges, cette provision a été extournée au 31 mars 2024.

⇒ Principe Comptable – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Note 15 - Autres créiteurs

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Etats et collectivités publiques (hors IS)	4 626	3 611
Personnel et organismes sociaux	9 450	7 886
Remises clients et clients créiteurs	16 645	14 105
Instruments financiers dérivés	0	425
Dettes sur immobilisations	922	138
Comptes courants créiteurs	3	0
Affacturage	0	0
Produits constatés d'avance	395	6 149
Créiteurs divers	996	978
TOTAL	33 037	33 292

Juste valeur des instruments financiers dérivés : cf. notes 33 et 34.

Rapprochement des variations des dettes d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2024 :

	31/03/2024	31/03/2023
Variation bilancielle des dettes d'exploitation	8 101	10 788
Variation dette sur acquisitions de filiales	0	-7 589
Variation dette sur immobilisations	-1 144	202
Variations liées aux entrées dans le périmètre	-185	2 121
Flux net de trésorerie - Dettes d'exploitation	6 773	5 522

Note 16 - Capitaux propres

Nombre d'actions

Nombre d'actions au 31 mars 2022	19 380 484
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Réduction de capital (annulation d'actions auto-détenues)	(854 319)
Actions gratuites émises	3 795
Nombre d'actions au 31 mars 2023	18 529 960
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Réduction de capital (annulation d'actions auto-détenues)	
Actions gratuites émises	9 010
Nombre d'actions au 31 mars 2024	18 538 970

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales. S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation

Actions propres

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité avait été conclu au cours de l'exercice 2018/19 avec la société ODDO BHF SCA. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 2 janvier 2019.

La signature de ce contrat de liquidité faisait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de la Société s'élève à la date de parution de cet URD à 37.077.940 euros, divisé en 18.538.970 actions

Nombre d'actions et cours moyens des transactions :

Période	Solde début de période	Achats	Annulation	Ventes	Solde fin de période
mar. 2022 - mar. 2023	474 484	598 112	854 319	184 277	34 000
mar. 2023 - mar. 2024	34 000	138 614	0	137 014	35 600

Période	Achats	Ventes
mar. 2022 - mar. 2023	13.9815	11.5611
mar. 2023 - mar. 2024	3.9346	3.9309

Réserve spéciale indisponible

Une réserve indisponible est constituée pour les actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Depuis 2016, à chaque attribution initiale de plans d'actions gratuites, une réserve spéciale indisponible est également constituée afin de couvrir l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves lors de l'acquisition définitives de ces actions gratuites. Cette réserve indisponible est décrétementée du nombre d'actions réellement acquises et émises. Cette réserve s'établit ainsi au 31 mars 2024 à 88 k€ (contre 316 k€ au 31 mars 2023).

2.4.2 Notes complémentaires au compte de résultat

Note 17 - Chiffre d'affaires

- Chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2024	mar. 2023	mar. 2024	mar. 2023
Chiffre d'Affaires	291 993	283 489	100%	100%
<i>dont Gaming</i>	163 784	152 040	56%	54%
<i>Mobile</i>	98 349	98 142	34%	35%
<i>AudioVidéo</i>	29 860	33 307	10%	12%

Au 31 mars 2024, le Gaming est composé de 62,7 m€ de chiffre d'affaires Accessoires et 101 m€ de chiffre d'affaires Jeux Vidéo (19m€ pour les jeux physiques et 82m€ pour les jeux digitaux). Au 31 mars 2023, le chiffre d'affaires Accessoires représentait 61,2 m€ et le chiffre d'affaires Jeux vidéo 90,5 m€.

- Chiffre d'affaires par secteurs d'activité

en milliers d'euros	31-mars-24			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	163 784	98 349	29 860	291 993
Bigben - Audio/Telco	158	95 810	28 315	124 283
Nacon - Gaming	163 626	2 539	1 545	167 710

en milliers d'euros	31-mars-23			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	152 050	98 142	33 297	283 489
Bigben - Audio/Telco	321	96 813	30 377	127 512
Nacon - Gaming	151 728	1 328	2 920	155 977

part relative par secteur	31-mars-24			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	56%	34%	10%	100%
Bigben - Audio/Telco	0%	97%	95%	43%
Nacon - Gaming	100%	3%	5%	57%

part relative par secteur	31-mars-23			
	Gaming	Mobile	AudioVidéo	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	54%	35%	12%	100%
Bigben - Audio/Telco	0%	99%	91%	45%
Nacon - Gaming	100%	1%	9%	55%

Du fait des modalités de détournage des filiales de distribution lors de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, il subsiste de manière très marginale un chiffre d'affaires non Gaming pour le secteur « Nacon – Gaming » et un chiffre d'affaires non Audio-Mobile pour le secteur « AudioVideo/Telco ».

○ Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2024	mar. 2023	mar. 2024	mar. 2023
Chiffre d'Affaires	291 993	283 489	100.0%	100.0%
dont France	128 774	127 625	44.1%	45.0%
Export	163 219	155 864	55.9%	55.0%

Chiffre d'Affaires Export par zone Géographique	163 219	155 864	100.0%	100.0%
Europe (hors France)	82 846	79 681	50.8%	51.1%
dont :				
Iles Britanniques	34 883	21 278		
Allemagne	11 005	15 545		
Italie	10 715	11 800		
Belgique	4 439	5 896		
Espagne	7 357	7 953		
Autre	14 447	17 210		
Amérique du Nord	62 555	58 646	38.3%	37.6%
Asie	17 561	17 299	10.8%	11.1%
Afrique	257	238	0.2%	0.2%

La répartition ci-dessus correspond à une typologie des ventes par pays de clients facturés.

⇒ **Principe Comptable – Revenus**

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- *Vente de jeux retail et vente d'accessoires ou de produits Audio/Telco : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo, d'accessoires ou de produits Audio/Telco est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que le Groupe sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*
- *Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consociers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnaît ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consociers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme. Le cas échéant, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour différer la reconnaissance en chiffre d'affaires des sommes facturées aux consociers et plateformes au titre de ventes dont le contenu n'a pas encore été mis à disposition des clients à la date de clôture. Nacon a commercialisé en toute fin d'exercice 2022/23 un premier jeu vidéo ayant une composante « Online services » ou « Live Ops » permettant à un joueur de bénéficier de services en ligne telle que la faculté de jouer en équipe et de bénéficier de nouveaux contenus. Ces services constituent au regard d'IFRS 15 une obligation distincte dont le chiffre d'affaires est à reconnaître en fonction du rythme de réalisation de ces services additionnels. Il n'y a pas eu de nouvelle commercialisation de jeu de ce type au cours de l'exercice 2023/2024.*

Note 18 - Achats consommés

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Marchandises	(139 672)	(158 072)
Variation stock marchandises	(9 991)	3 931
Variation de perte de valeur	181	(2 315)
TOTAL	(149 482)	(156 457)

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Provision pour dépréciation des stocks	(28 552)	(28 733)

Les Achats consommés englobent :

- Pour l'activité AudioVidéo/Telco : le coût des ventes des produits Audio/Telco.
- Pour l'activité Gaming : les coûts de fabrication des boîtes de jeux vendus ainsi que le coût des ventes des accessoires de jeux.

La variation de perte de valeur consiste en la variation des dotations de dépréciation de stock.

Il est à noter qu'au fil de la montée en puissance des ventes digitales de jeux vidéo, la part des « achats consommés » se retrouve réduite au regard du chiffre d'affaires total.

Note 19 - Autres produits et charges opérationnels

Autres Produits Opérationnels

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Subventions	35	30
Reprises provisions pour litiges	3 030	0
Cession des droits du jeu Gollum	3 000	0
Autres produits	1 676	1 480
TOTAL	7 740	1 510

Autres Charges Opérationnelles

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Indemnité sur litiges	(1 205)	0
Résultat sur cessions d'actifs non courants	(2 069)	0
Autres charges	(1 670)	(2 209)
TOTAL	(4 944)	(2 209)

Note 20 - Autres achats et charges externes

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Achats non stockés	(1 521)	(1 439)
Sous-traitance	(275)	(323)
Loyers	(981)	(637)
Entretiens - réparations	(2 661)	(2 226)
Primes d'assurances	(840)	(966)
Autres services extérieurs	(334)	(383)
Honoraires	(6 994)	(5 346)
Frais de R&D	(458)	(609)
Publicité	(14 244)	(12 593)
Transports sur vente	(6 455)	(6 703)
Frais de déplacements	(2 755)	(2 738)
Frais de communication	(1 003)	(1 070)
Frais et services bancaires	(480)	(570)
Autres charges externes	(3 016)	(2 505)
TOTAL	(42 018)	(38 108)

Note 21 - Paiement fondé en actions - Plan d'actions gratuites et stock-options

La charge IFRS 2 résiduelle, correspondant à la juste valeur des plans d'actions gratuites Bigben en cours dont sont susceptibles de bénéficier les salariés du Groupe BIGBEN, et comptabilisée avec pour contrepartie les réserves s'élèvent sur l'exercice 2023/2024 du Groupe BIGBEN à 3 M€.

Se référer également à la Note 26 qui traite du nombre d'actions gratuites acquises ou attribuées sur la période aux salariés bénéficiaires du Groupe.

⇒ Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

Note 22 - Autres éléments opérationnels non récurrents

Les autres éléments opérationnels non récurrents correspondent aux reprises de provision sur earn out à verser (diminution de certaines dettes d'earn-out dûes à la non atteinte des objectifs établis lors des acquisitions des dernières filiales), ainsi qu'à des dépréciations de jeux dont les ventes sont en deçà des attentes. La dépréciation d'actif la plus significative est constatée sur le jeu The Lord of the Rings Gollum™.

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Produits opérationnels non récurrents (Reprises sur earn out)	20 354	9 798
Charges opérationnelles non récurrentes	-4 363	-4 120
TOTAL	15 991	5 678

Note 23 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

Pas de quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence pour l'exercice 2023/24.

Note 24 - Résultat financier

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Autres intérêts et produits assimilés	262	174
Produit sur revalorisation composante dérivée de l'EO	255	2 789
Produit sur annulation d'obligations échangeables	4 110	0
PRODUITS FINANCIERS	4 627	2 963
Intérêts sur financement moyen terme	(7 202)	(6 127)
Frais relatifs au crédit-bail	(309)	(290)
Autres intérêts financiers	(57)	(22)
CHARGES FINANCIERES	(7 569)	(6 438)
RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE	(2 941)	(3 476)
Gain de change	2 794	5 344
Perte de change	(3 490)	(6 077)
Résultat de change	(695)	(733)
RESULTAT FINANCIER	(3 637)	(4 209)

Note 25 - Impôts sur les bénéfices

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Impôt exigible	4 637	(860)
Impôt différé	(5 471)	3 555
Charge d'impôt	(834)	2 695
Crédit d'impôt	0	(143)
TOTAL	(834)	2 552

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	20 144	15 571
Taux d'imposition de BBI SA (Mère)	25.00%	25.00%
Impôt théorique	(5 036)	(3 893)
Charges d'impôts	834	(2 552)
Ecart à analyser	5 870	1 341
IS sur différences permanentes	5 932	2 450
Crédit d'impôt mécénat comptabilisé en IS	0	137
Comptabilisation d'impôts sans base	(437)	(1 352)
Différence de taux	215	352
Autres	160	(245)
Ecart analysé	5 870	1 341

Les différences permanentes proviennent du produit de reprise d'earn-out et des crédits d'impôt CIJV. L'écart de comptabilisation d'impôts sans base est lié à la charge IFRS 2 sur plan d'actions gratuites. L'écart de différence de taux est essentiellement dû au taux d'imposition plus faible de la filiale hongkongaise et de la filiale polonaise.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Se référer aux notes 6 et 13 pour les calculs d'impôts différés actifs et passifs

Note 26 - Résultat par action - Paiement fondé en action

- Résultat par actions :

en euros	mar. 2024	mar. 2023
Résultat Net	20 978 320	13 019 352
Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital	18 570 398	18 754 555
Effet dilutif des futures attributions gratuites – Plans AGA *	36 310	12 906
Nombre moyen d'actions après dilution	18 606 708	18 767 461
Nominal des actions (en euro)	2.00 €	2.00 €
Résultat de base par action	1.13	0.69
Résultat dilué par action	1.13	0.69

* Selon IAS 33 (« Traitement des actions dont l'émission est conditionnelle ») : Comme pour le calcul du résultat de base par action, les actions ordinaires dont l'émission est conditionnelle sont incluses, si elles sont dilutives, dans le calcul du résultat dilué par action sur la base du nombre d'actions qui seraient à émettre, si la date de clôture de la période était la fin de la période d'éventualité. Les conditions à satisfaire doivent être remplies à la date de clôture. La norme précise par ailleurs que l'objectif du résultat dilué par action est de présenter un résultat par action en tenant compte de la dilution maximale, c'est-à-dire de la conversion maximale des actions ordinaires potentielles dilutives (IAS 33.44).

Dans l'esprit de cette norme, le Groupe Bigben a pris en compte l'effet dilutif maximal des droits à actions gratuites qui ont été attribués à des bénéficiaires salariés du Groupe et pourraient à l'avenir faire l'objet d'une création de nouvelles actions (sous hypothèse que les critères d'acquisition par les bénéficiaires soient atteints).

Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action

	mar. 2024	mar. 2023
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} avril	18 529 960	19 380 484
Prorata temporis des actions émises	4 838	2 121
Prorata temporis des actions annulées	0	(662 050)
Actions auto-détenues	35 600	34 000
Nombre d'actions à la clôture	18 570 398	18 754 555
Actions émises au cours de l'exercice	9 010	3 795
Actions annulées au cours de l'exercice	0	(854 319)
Prorata temporis des actions émises/annulées	4 838	(659 929)

⇒ **Principe Comptable – Résultat par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat Net - Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

- Actions gratuites :

Le Groupe Bigben a jugé utile de mentionner ci-dessous le détail des actions Bigben qui ont été attribuées ou acquises au cours de ces trois dernières années à des salariés du Groupe Bigben au cours des dernières années :

Récapitulatif des actions gratuites Bigben attribuées par le Groupe Bigben aux bénéficiaires du Groupe Bigben :

Date d'attribution initiale du plan	07/09/2020	08/09/2021	15/09/2022	15/09/2022	18/09/2023	18/09/2023
Période d'acquisition	1 an	1 an	1 an	3 ans	3 ans	3 ans
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	-	-	-
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	120 275	36 180	49 540	14 000	48 860	7 000
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2024	113 675	3795	9 010	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2024	N/A	N/A	N/A	12 000	25 470	7 000
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	14.2	12.2	12.84	12.84	4.04	4.04
Juste valeur par action à la date d'attribution	13.31	12.08	9.62	11.5	3.57	3.57

Ces actions ont été en grande majorité attribuées aux salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon récemment acquises.

Plans d'actions gratuites en cours d'acquisition :

Actions gratuites Bigben

Le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA, lors de sa séance du 18 septembre 2023, a attribué 55.860 Actions Gratuites principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Vidéo/Telco du Groupe soit 276 bénéficiaires.

L'acquisition de ces actions est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant, sera définitive au bout de trois ans.

Les conditions de performance des plans d'actions gratuites de 2023 n'ayant été remplies que partiellement au 31 mars 2024 par les entités AudioVidéo/Telco du Groupe. Le nombre de 32.470 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2024 du Groupe Bigben, représente donc le nombre d'actions estimés attribuables au 18 septembre 2026 aux bénéficiaires du Groupe Bigben.

Actions gratuites Nacon

A noter que des droits à actions gratuites Nacon ont également été attribués :

Au cours de l'exercice 2023/24, le Conseil d'administration a attribué 2.946.252 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe, soit 880 bénéficiaires.

L'acquisition définitive des actions est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 2.946.252 actions attribuées, soit 2.946.252 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

L'effet dilutif de ces droits à actions gratuites Nacon ne se reflète donc que dans le Résultat par actions du Groupe Nacon et pas dans le tableau ci-dessus qui ne concerne que les actions Bigben.

Se référer également au paragraphe 2.2.3.

⇒ Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

2.4.3 Autres informations

Note 27 - Dividendes et distributions exceptionnelles

- Dividende

Aucun dividende en numéraire n'a été distribué par la société BIGBEN au cours de l'exercice.

- Distribution exceptionnelle en nature d'actions NACON

Se référer également au paragraphe 2.2.4.

L'Assemblée Générale du 21 juillet 2023 approuvé une distribution exceptionnelle en nature sous forme d'actions NACON à concurrence d'une (1) action Nacon pour cinq (5) actions Bigben Interactive détenue.

Au vu du cours d'ouverture de l'action Nacon lors de la séance du 28 juillet 2023 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit 2,04 euros, et du nombre d'actions Nacon distribuées (hors auto-contrôle), égal à 3.698.792, le montant total de la distribution exceptionnelle en nature s'élève à 7,5 M€ (soit 0,41 euros par action Bigben Interactive).

Note 28 - Engagements hors bilan

- Garanties accordées

Par BIGBEN INTERACTIVE SA :

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2024	mar. 2023	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	BIGBEN INTERACTIVE SA	HSBC Hong Kong	10 175	10 115	Garantie bancaire 11 000 K USD – ligne mixte en faveur de Bigben Interactive HK et Nacon HK
Garantie autonome (1)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Huawei Technologies France SASU	1 300	1 300	Contre-garantie de Bigben Connected
Caution solidaire (3)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Divers établissements financiers	400	1 997	Caution solidaire sur Emprunts transférés par APA
Caution solidaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	450	1 050	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BEI)
Caution solidaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	450	1 050	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BFCM)
Garantie bancaire (5)	BIGBEN INTERACTIVE SA	La Banque Postale (LBP)	849	1 859	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA à LBP
Nantissement (6)	BIGBEN INTERACTIVE SA	BNP Paribas Securities Services	18.187.500 actions de NACON SA	18.187.500 actions de NACON SA	Nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites des actions de NACON SA au bénéfice des porteurs d'obligations
Caution solidaire (7)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	2 227	0	Caution solidaire sur renouvellement à la hausse des lignes € et USD à CT Metronic SA
Garantie Hypothécaire (8)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Caisse d'Epargne	3 500	0	Garantie Hypothécaire portant sur le bâtiment du siège social dans le cadre d'un emprunt Bigben SA
Caution solidaire (9)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Divers établissements financiers	4 667	0	Caution solidaire / Enveloppe globale accordée à NACON SA pour ses futures demandes de financement à MT et LT
Caution solidaire (10)	BIGBEN INTERACTIVE SA	SG	500	0	Caution solidaire sur demande de lignes de crédit en € par Metronic SA
Caution solidaire (10)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Bankinter + Banco Santander	700	0	Caution solidaire sur demande de lignes de crédit en € par Lineas Omenex Metronic SL

- (1) Garantie donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à la société Huawei pour la fourniture de biens et/ou de services à Bigben Connected
- (2) Apport en Garantie du bâtiment de Lesquin donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA pour le compte de la société Bigben Connected dans l'attente de la résolution d'un litige fiscal
- (3) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA à divers établissements financiers pour garantir le transfert des emprunts sous-jacents à Nacon lors de l'apport partiel d'actif de la branche gaming de BIGBEN INTERACTIVE.
- (4) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA au CIC Paris pour garantir ses obligations au titre des prêts sous-jacents BEI (Banque Européenne d'investissement) et BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) consentis dans le cadre d'un accord de co-financement visant à financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature desdits emprunts.
- (5) Garantie Bancaire à première demande donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à LBP pour garantir ses obligations au titre d'un prêt bancaire consenti pour financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature dudit emprunt.
- (6) Nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites des actions existantes de Nacon SA représentant à tout moment 200% du nombre d'actions Nacon sous-jacentes aux obligations issues de l'emprunt obligataire échangeable en actions Nacon, au bénéfice des porteurs d'obligations
Se référer également au 2.1.2.
- (7) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA au CIC pour garantir le renouvellement à la hausse des lignes de crédit € et USD à CT de Metronic SA (FR)
- (8) Garantie Hypothécaire données par BIGBEN INTERACTIVE SA à la Caisse d'Epargne pour garantir un emprunt bancaire souscrit dans le cadre de travaux d'extension.
- (9) Cautions solidaires pour un montant total de 4.7 M€ accordées par BIGBEN INTERACTIVE SA pour garantir les futures demandes de financement de Nacon SA
- (10) Cautions solidaires pour un montant total de 1 250 k€ accordées par BIGBEN INTERACTIVE SA pour garantir les futures demandes de financement de Metronic SA et Metronic Espagne.

Par sa filiale NACON SA :

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2024	mar. 2023	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	0	250	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	Banque Postale	0	341	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	0	205	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	400	1 200	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	BPI	2 022	1 772	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2019

Aucune autre garantie n'a été accordée par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA ou ses filiales.

Note 29 - Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions des quatre studios de développement Cyanide SAS, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS ainsi que les coûts de développement d'Édition, la Société Nacon SA, filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA a obtenu par le passé plusieurs prêts remboursables sur 5 ans avec les covenants suivants :

covenants	valeur cible	statut
Ratio de couverture des frais financiers (EBITDA / Frais financiers)	> 6	Respecté
Ratio de levier net (Dettes financières nettes / EBITDA)	< 2	Respecté

Suite au transfert des emprunts lors de l'apport partiel d'actif de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, les établissements bancaires concernés ont réappliqué les mêmes covenants à la Société Nacon.

Au 31/03/2024, chez NACON, le capital restant dû des emprunts concernés est de 0.4M€

Tous les covenants étaient respectés au 31 mars 2024.

Note 30 - Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)

Au 31 mars 2024 :

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			Juste valeur de la classe
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés, Trésorerie ou découverts bancaires	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	
Titres de participation	25	25						25	25
Autres immobilisations financières long terme	3 115		3 115				3 115		3 115
Actifs financiers non courants	3 140	25	3 115	0	0	0	3 115	25	3 140
Créances clients	65 957		65 957				65 957		65 957
Autres débiteurs	22 432		22 432				22 432		22 432
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 590	40 590				40 590			40 590
Actifs financiers courants	128 979	40 590	88 389	0	0	40 590	88 389	0	128 979
ACTIFS	132 120	40 615	91 505	0	0	40 590	91 505	25	132 120
Passifs financiers à long terme	(153 163)			0	(153 163)		(153 163)	0	(153 163)
Dettes d'earn out à long terme	(13 377)			(13 377)				(13 377)	(13 377)
Passif financiers à court terme	(42 100)				(42 100)	(3 232)	(38 867)		(42 100)
<i>dont emprunts à court terme</i>	(38 343)				(38 343)		(38 343)		(38 343)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(3 232)				(3 232)	(3 232)			(3 232)
<i>dont intérêts courus non échus</i>	(414)				(414)		(414)		(414)
<i>dont autres financements (financement factor)</i>	(111)				(111)		(111)		(111)
Dettes d'earn out à court terme	(7 939)			(7 939)				(7 939)	(7 939)
Fournisseurs	(49 089)				(49 089)		(49 089)		(49 089)
Autres créiteurs	(33 037)			0	(33 037)		(33 037)		(33 037)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(33 037)			0	(33 037)		(33 037)		(33 037)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	0			0	0		0		0
Passifs financiers courants	(132 163)	0	0	(7 939)	(124 225)	(3 232)	(120 992)	(7 939)	(132 163)
PASSIFS	(298 703)	0	0	(21 316)	(277 387)	(3 232)	(274 155)	(21 316)	(298 703)

Au 31 mars 2023 :

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			Juste valeur de la classe
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés, Trésorerie ou découverts bancaires	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	
Titres de participation	25	25						25	25
Autres immobilisations financières long terme	2 708		2 708				2 708		2 708
Actifs financiers non courants	2 733	25	2 708	0	0	0	2 708	25	2 733
Créances clients	69 441		69 441				69 441		69 441
Autres débiteurs	23 287		23 287				23 287		23 287
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 793	57 793				57 793			57 793
Actifs financiers courants	150 521	57 793	92 728	0	0	57 793	92 728	0	150 521
ACTIFS	153 254	57 818	95 436	0	0	57 793	95 436	25	153 254
Passifs financiers à long terme	(164 383)			(255)	(164 128)		(164 128)	(255)	(164 383)
Dettes d'earn out à long terme	(33 138)			(33 138)				(33 138)	(33 138)
Passif financiers à court terme	(37 487)				(37 487)	(2 330)	(35 157)		(37 487)
<i>dont emprunts à court terme</i>	(33 918)				(33 918)		(33 918)		(33 918)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(2 330)				(2 330)	(2 330)			(2 330)
<i>dont intérêts courus non échus</i>	(223)				(223)		(223)		(223)
<i>dont autres financements (financement factor)</i>	(1 016)				(1 016)		(1 016)		(1 016)
Dettes d'earn out à court terme	(15 887)			(15 887)				(15 887)	(15 887)
Fournisseurs	(41 312)				(41 312)		(41 312)		(41 312)
Autres créiteurs	(33 292)			(425)	(32 867)		(33 292)		(33 292)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(32 867)				(32 867)		(32 867)		(32 867)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(425)			(425)			(425)		(425)
Passifs financiers courants	(127 978)	0	0	(16 312)	(111 666)	(2 330)	(109 761)	(15 887)	(127 978)
PASSIFS	(325 499)	0	0	(49 705)	(275 794)	(2 330)	(273 889)	(49 280)	(325 499)

Principe de détermination de la juste valeur :

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours coté (niveau 3).

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1) :

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux et FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments dérivés.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des paramètres estimés par le groupe (niveau 3) :

Pour les actifs et passifs financiers de cette catégorie, leur juste valeur est déterminée par le groupe en utilisant des méthodes de valorisation faisant appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Pour le Groupe, cela concerne le dérivé relatif aux obligations échangeables en actions Nacon.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

⇒ **Principe comptable – Instruments financiers dérivés**

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Aucun instrument financier dérivé n'ayant été désigné comme instrument de couverture, les dérivés sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Note 31 - Echancier contractuel des décaissements

Les tableaux suivants présentent, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus) l'échéancier contractuel des décaissements hors intérêts.

en milliers d'euros	31/03/2024						TOTAL
	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	
Emprunts et dettes	38 343	107 048	24 728	14 359	7 269	4 531	196 278
Crédit baux	0	0					0
Dettes sur loyers	4 060	2 233	2 894	2 182	1 658	1 777	14 803
Total passifs financiers	42 402	109 281	27 621	16 541	8 927	6 309	211 081

en milliers d'euros	31/03/2023						TOTAL
	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	
Emprunts et dettes	33 417	27 079	110 640	19 093	8 945	6 289	205 464
Crédit baux	501	0					501
Dettes sur loyers	4 003	1 184	2 202	1 826	1 434	1 485	12 133
Total passifs financiers	37 921	28 263	112 842	20 919	10 379	7 774	218 098

Les tableaux aux 31 mars 2024 et 2023 ci-dessus ont été établis avec une hypothèse de remboursement en numéraire des obligations échangeables en actions NACON à l'échéance sans prendre en compte l'activation de la clause d'échange des obligations en actions.

Note 32 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature

Au 31 mars 2024 :

en milliers d'euros	ANNEE						TOTAL
	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	
Taux fixe	32 418	101 123	18 803	8 434	6 602	4 531	171 911
% / total 1	19%	59%	11%	5%	4%	3%	100%
Taux variable	5 925	5 925	5 925	5 925	667		24 367
% total 2	24%	24%	24%	24%	3%	0%	100%
TOTAL	38 343	107 048	24 728	14 359	7 269	4 531	196 278

Au 31 mars 2023 :

en milliers d'euros	ANNEE						TOTAL
	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	
Taux fixe	30 118	23 279	106 840	15 293	5 145	6 289	186 964
% / total 1	16%	12%	57%	8%	3%	3%	100%
Taux variable	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800		19 000
% total 2	20%	20%	20%	20%	20%	0%	100%
TOTAL	33 918	27 079	110 640	19 093	8 945	6 289	205 964

Note 33 - Risque de change sur les approvisionnements

L'essentiel du risque de change correspond aux achats en USD effectués par BIGBEN INTERACTIVE SA et Bigben Connected SAS à sa filiale BIGBEN INTERACTIVE Hong Kong Ltd ainsi qu'aux achats d'accessoires gaming en USD effectués par Nacon SA à sa filiale Nacon Hong Kong Ltd.

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Bigben Interactive SA - Achats en USD	-\$4 214	-\$4 189
Bigben Connected SAS - Achats en USD	-\$23 504	-\$22 196
Nacon SA - Achats en USD	-\$11 461	-\$13 168
TOTAL	(39 179)	(39 553)
Sensibilité au taux du \$		
+ 10% = profit	-3 287	-3 472
-10% = surcoût	4 017	4 243

en milliers d'euros	mar. 2024	mar. 2023
Nacon SA - Achats en CNY	-29 575 CNY	-70 847 CNY
TOTAL	-29 575 CNY	-70 847 CNY
Sensibilité au taux du CNY		
+ 10% = profit	-346	-861
-10% = surcoût	423	1 053

⇒ **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

⇒ **Risque de change**

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes (cf.note 34). Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe sont exclusivement en devise euro.

Note 34 - Gestion du risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

⇒ **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

⇒ **Risque de taux**

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise principalement des financements à taux fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique du Groupe.

Il n'existe pas de couverture de taux au 31 mars 2024 ni au 31 mars 2023

Note 35 - Gestion du risque de liquidité

Chaque année le groupe souscrit de nouveaux emprunts et procède au remboursement des emprunts existants selon les échéanciers prévus aux contrats.

L'échéance de février 2026, liée à l'emprunt obligataire échangeable fait l'objet de revues régulières. Le groupe considère être en mesure de faire face à cette échéance.

Le risque de liquidité est géré comme suit :

⇒ **Risque de liquidité**

Le groupe Bigben gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement.

Note 36 - Autres informations sur les contrats avec les clients

- Carnet de commandes : Compte tenu de l'absence de contrat d'une durée supérieure à 1 an, aucune information n'est présentée au titre du carnet de commandes
- Actifs et passifs des contrats :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	69 441	(3 484)	65 957
Passifs de contrats	20 254	(3 214)	17 040

Les actifs de contrats au 31/03/24 sont composés de :

- Factures à établir pour 11 728 K€
- Créances clients nettes de provisions pour 54 230 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/24 sont composés de :

- Remises client à payer pour 15 484 K€
- Produits constatés d'avance pour 395 K€
- Avances et acomptes reçus sur commandes pour 1 161 K€

Les actifs de contrats au 31/3/23 étaient composés de :

- Factures à établir pour 7 193 K€
- Créances clients nettes de provisions pour 62 248 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/23 étaient composés de :

- Remises client à payer pour 12 766 K€
- Produits constatés d'avance pour 6 149 K€
- Avances et acomptes reçus sur commandes pour 1 339 K€

2.4.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère BIGBEN INTERACTIVE, ses filiales, les sociétés sœurs du Groupe Bigben et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations d'achats et de ventes de marchandises.

Transactions entre entreprises liées

A compter du 1^{er} octobre 2019, date de l'apport partiel d'actif effective de la branche Gaming de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, BIGBEN INTERACTIVE SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe du Groupe Bigben consistent ainsi en :

Au sein des entités AudioVidéo-Telco de BIGBEN INTERACTIVE :

- l'approvisionnement de Bigben Interactive SA en produits Audio, de Bigben Connected SAS en accessoires Mobile et de Metronic SAS en produits Vidéo auprès de la société Bigben HK Ltd : Bigben HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de Bigben HK Ltd à Bigben Interactive SA, Bigben Connected SAS et Metronic SAS. Les filiales de distribution européennes du groupe BIGBEN INTERACTIVE s'approvisionnent ensuite en fonction des catégories de produits auprès de Bigben Interactive SA ou de Bigben Connected SAS ou enfin de Metronic SAS .
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Logistics SAS filiale de Bigben Interactive SA, à la Société BIGBEN CONNECTED SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes.
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Logistics SAS (filiale de Bigben Interactive SA), à la Société BIGBEN INTERACTIVE SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes.
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE SA et BIGBEN CONNECTED SAS ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.
- une convention de trésorerie a été mise en place entre BIGBEN CONNECTED SAS et BIGBEN CONNECTED POLSKA; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE SA et METRONIC SAS ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE SA et BIGBEN LOGISTICS SAS ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

Au sein du Groupe NACON :

- des facturations de coûts de développement des studios du Groupe à la société NACON SA : chaque studio du Groupe développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés en général tous les mois par NACON SA aux studios ;
- l'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnent ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA ;
- des conventions de trésorerie sont en place entre Nacon et plusieurs de ses filiales. Ces conventions prévoient la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

Entre les entités AudioVidéo/Telco de BIGBEN INTERACTIVE et le Groupe NACON :

- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions de produits du groupe) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN INTERACTIVE SA, à la Société NACON SA, s'établissant à 3 % du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Logistics SAS, filiale de Bigben Interactive SA, à la Société Bigben Interactive Belgium, s'établissant à 3% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte et après prise en compte des éventuels retours. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- de manière résiduelle, l'approvisionnement
 - o en produits audio par la société BIGBEN INTERACTIVE SA auprès de certaines filiales¹⁷ de Nacon qui continuent à vendre de façon accessoire d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
 - o par la société Bigben Connected SAS auprès de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
 - o Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2024 : 4,1 m€ soit 2,4% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON (contre au 31 mars 2023 : 4,3 m€ soit 2.7% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON),

¹⁷ Préalablement à l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE au profit de NACON, les filiales BIGBEN INTERACTIVE Italia, BIGBEN INTERACTIVE Belgium, BIGBEN INTERACTIVE GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2 m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une deuxième filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par BIGBEN INTERACTIVE SA ou NACON SA, s'établissant à 24 000 € en faveur de BIGBEN INTERACTIVE SA et à 25 167 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 1 167 € par mois en faveur de NACON SA) ;
- une refacturation trimestrielle de services administratifs fournis par Nacon SA à Bigben Logistics pour un montant de 18 250€ et à Bigben Connected pour un montant de 22 000€
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par BIGBEN INTERACTIVE SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 m€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE et NACON ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

Entre les filiales du Groupe BIGBEN INTERACTIVE

- La filiale Bigben Espana refacture à sa société sœur Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société sœur Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

Transactions avec les mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif

► Rémunérations des mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA

La rémunération des cinq mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA pour l'ensemble des entités du groupe Bigben est résumée ci-dessous :

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2023	1 002	0	27		
au 31 mars 2024	1 000	(1)	7		

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

Rémunération du Comité Exécutif de BIGBEN INTERACTIVE SA

Le Comité exécutif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE SA est désormais composé de cinq membres. Seule la rémunération annuelle perçue par ces membres dans l'ensemble des entités du groupe Bigben a été comprise dans le tableau ci-dessous. A noter que les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué figurent dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le tableau des mandataires sociaux ci-dessus.

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR ⁽¹⁾	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2023	663	(1)	29		
au 31 mars 2024	610	3	22		

⁽¹⁾ Avantages postérieurs à l'emploi

► **Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs**

Transactions avec les dirigeants

Un contrat de travail a été conclu entre NACON SA, filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA, et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social dans la Société NACON SA, comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middledenext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée pour la Société NACON SA qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020.

2.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires ci-dessous des exercices 202/24 et 2022/23 comprennent les honoraires relatifs à l'audit des comptes sociaux et consolidés de BIGBEN INTERACTIVE SA et de ses filiales Audio/Telco ainsi que les honoraires relatifs à l'audit des comptes sociaux et consolidés du Groupe NACON SA et de ses filiales.

en milliers d'euros	mar. 2024			mar. 2023		
Honoraires des CAC	KPMG	FMA	Autres cabinets	KPMG	FMA	Autres cabinets
Certification des comptes	250	155	292	262	162	238
Emetteur	60	60	0	60	60	0
Sociétés intégrées globalement ⁽¹⁾	190	95	292	202	102	238
Services autres que la certification des comptes	15	1	41	31	35	102
Emetteur	15	1	0	15	1	0
Sociétés intégrées globalement	0	0	41	16	34	102
Autres prestations	0	0	0	0	0	0
TOTAL	265	156	333	293	197	340

⁽¹⁾ dont Honoraires d'audit de NACON SA